

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Diagnostic sur le territoire de
Saint-Brieuc Armor Agglomération



La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.bzh



**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FÛEL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLËUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

SOMMAIRE

Table des matières

1. LE TERRITOIRE.....	6
1.1. Une complémentarité Terre-Mer-Ville.....	6
1.2. Une dynamique de coopération territoriale à différentes échelles.....	7
2. LA PRODUCTION AGRICOLE.....	7
2.1. Les terres agricoles face à l'urbanisation.....	7
2.2. Un nombre d'exploitation en constante baisse.....	7
2.3. Une dynamique d'installation en légère hausse mais ne compensant pas les départs.....	8
2.4. Un secteur pourvoyeur d'emploi.....	9
2.5. Les productions.....	9
2.5.1. Une vocation d'élevage assortie d'une prédominance laitière.....	9
2.5.2. Des filières émergentes sur les légumineuses.....	10
2.5.2.1. LEGGO.....	10
2.5.2.2. GIEE Légumineuses.....	10
2.5.3. Potentiel de production locale et balance alimentaire.....	10
2.5.3.1. Un territoire exportateur.....	10
2.5.3.2. Une balance alimentaire déséquilibrée.....	11
2.6. Les démarches qualités.....	12
2.6.1. L'agriculture biologique.....	12
2.6.2. Signes d'Identification de Qualité et d'Origine.....	13
3. LES PRODUITS DE LA MER, L'AUTRE PRODUCTION DU TERRITOIRE.....	14
3.1. La pêche et l'aquaculture dans l'économie.....	14
3.2. Un déficit d'ancrage.....	15
3.3. Chiffres clés à l'échelle du GALPA Baie de Saint-Brieuc.....	15
4. LA STRUCTURATION DES FILIERES.....	16
4.1. L'Industrie Agroalimentaire.....	16
4.2. Des unités de transformation de taille hétérogène.....	17
4.3. Une Multiplication des activités de transformation en direct.....	18
4.4. Les circuits courts, un modèle minoritaire en développement.....	18
4.5. Un écosystème structurant.....	18
5. UNE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE CONTRASTÉE SUR L'AGGLOMÉRATION.....	19
5.1. Une restauration commerciale marquée par une culture gastronomique forte.....	19
5.2. Une restauration collective engagée.....	19
5.2.1. La restauration collective, levier de développement des filières locales.....	20
5.2.2. Des engagements sur la mise en œuvre de la loi EGAlim.....	20
5.3. L'offre commerciale.....	21
5.4. L'impact des flux domicile-travail.....	22
6. CONSOMMATION.....	23
6.1. Tendances et grands enjeux.....	23
6.1.1. L'alimentation, marqueur d'inégalités sociales et déterminant de santé.....	23
6.1.2. Une transition alimentaire fragilisée par un contexte de crise.....	24
6.1.3. Le gaspillage, l'envers de la consommation alimentaire.....	24
6.2. Des réalités socio-économiques contrastées.....	25
6.2.1. Des quartiers prioritaires face aux enjeux de précarité.....	25

6.2.1.1. Des réponses territorialisées.....	26
6.2.2. Un cumul de freins dans le sud du territoire.....	27
6.2.3. Saint-Brieuc, ville étudiante.....	27
6.2.4. Une population vieillissante.....	28
6.3. L'aide alimentaire sur le territoire.....	28
7. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE.....	30
7.1. La lutte contre les algues vertes.....	30
7.1.1. Le plan de lutte contre les algues vertes.....	30
7.1.2. Les axes de travail du PLAV en lien au PAT.....	31
7.2. Agriculture et Climat.....	32
7.2.1. L'agriculture au cœur du Plan Climat Air Énergie Territorial.....	32
7.2.2. Une agriculture émettrice de gaz à effet de serre, mais peu consommatrice d'énergie.....	33
7.2.3. Des pratiques à développer pour favoriser la séquestration nette de dioxyde de carbone. . .	34
7.2.4. Un territoire vulnérable face aux effets du changement climatique.....	35
7.3. La qualité de l'air, un autre impact sanitaire.....	35
7.3.1. Une activité agricole émettrice d'ammoniac et de particules fines.....	35
7.3.2. Une spécificité locale sur le suivi de l'hydrogène sulfuré en lien avec les échouages d'algues vertes.....	36
8. ATOUTS, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE.....	38

Avant-propos

Pascal PRIDO, Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

Depuis le début de l'année 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) travaille à l'élaboration de son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, pour mieux intégrer les enjeux agricoles et alimentaires dans ses politiques.

Cette démarche est réalisée avec le soutien financier de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation visant à favoriser l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux, et co-financée par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**, L'ADEME et le Ministère des Solidarités et de la santé.

Les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face sont multiples sur le territoire de SBAA. Ils comprennent notamment la préservation de l'environnement, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations en agriculture, l'accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité et en quantité suffisante.

Dans ce contexte, le PAT vise à élaborer une **politique publique de l'alimentation** permettant de mieux intégrer ces grands défis dans nos politiques territoriales, tout en y apportant des réponses.

Nous avons pour ambition de bâtir un **projet collectif** rapprochant l'ensemble des parties prenantes du système alimentaire : les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, acteurs de la société civile et les consommateurs.

S'il ne s'agit pas de tout révolutionner du jour au lendemain, il est indispensable de se saisir collectivement de la question alimentaire, dans sa dimension à la fois économique, sociale et environnementale. Cela passe par la création, ou la recréation des liens nécessaires au renforcement de notre système alimentaire.

La stratégie alimentaire et le plan d'action élaborés dans le cadre de la phase d'émergence du PAT reposent sur **un diagnostic de territoire et un processus de co-construction** continu, débuté en mai 2023.

Le croisement du diagnostic de territoire avec les contributions des acteurs locaux a permis de structurer une stratégie alimentaire reposant sur les trois piliers suivants: (i) **l'accès à une alimentation saine et locale pour toutes et tous**, (ii) **le maintien d'une dynamique plurielle de production sur le territoire** et (iii) **la structuration de filières alimentaires de proximité**.

Se saisir du sujet de l'alimentation nous a amenés à ouvrir un vaste éventail de thématiques, impliquant des enjeux extrêmement divers, et une grande diversité d'acteurs. En s'engageant dans un projet alimentaire territorial, Saint-Brieuc Armor agglomération se donne pour objectif d'être un acteur à part entière dans la structuration d'un écosystème permettant une alimentation saine, durable et accessible à tous sur le territoire. Nous faisons le constat que pour y parvenir, nous devons notamment développer de nouvelles formes de coopération. Le cœur de notre mission se situe dans notre rôle d'animation du territoire, de mise en réseau et en mouvement des acteurs, de moteur de dynamiques nouvelles et de transitions.

Quelques définitions:

- Le système alimentaire territorial est défini comme un ensemble articulé d'unités de production/ transformation/ distribution/ consommation d'aliments liées à un territoire donné, en particulier par le travail qui y est exercé, et dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation. (Maréchal, 2015)
- Pauvreté : Une personne est considérée comme pauvre quand ses revenus sont inférieurs à un pourcentage du niveau de vie dit «médian». D'après l'Observatoire des inégalités, le seuil à 50% serait le plus conforme à la réalité (soit 1 014€/mois - seuil de pauvreté en 2024).
- La précarité alimentaire est définie par la situation de non garantie d'accès à une alimentation de qualité, durable, qui répond aux besoins nutritionnels et qui satisfait les préférences alimentaires d'une personne. La pauvreté est facteur de précarité alimentaire. La précarité alimentaire signifie avant tout "précarité économique", dont l'une des composantes est l'accès à l'alimentation."La précarité économique relève de la combinaison d'une précarité monétaire et d'une vulnérabilité d'une partie des personnes en précarité monétaire.
- La vulnérabilité alimentaire concerne les personnes qui présentent des risques de précarité mais qui, par des moyens d'organisation et de lutte, arrivent à s'en sortir au quotidien et à s'alimenter, mais qui pourraient basculer vers la précarité alimentaire si des difficultés se présentaient (perte d'emploi, de revenu, réduction d'aides...).

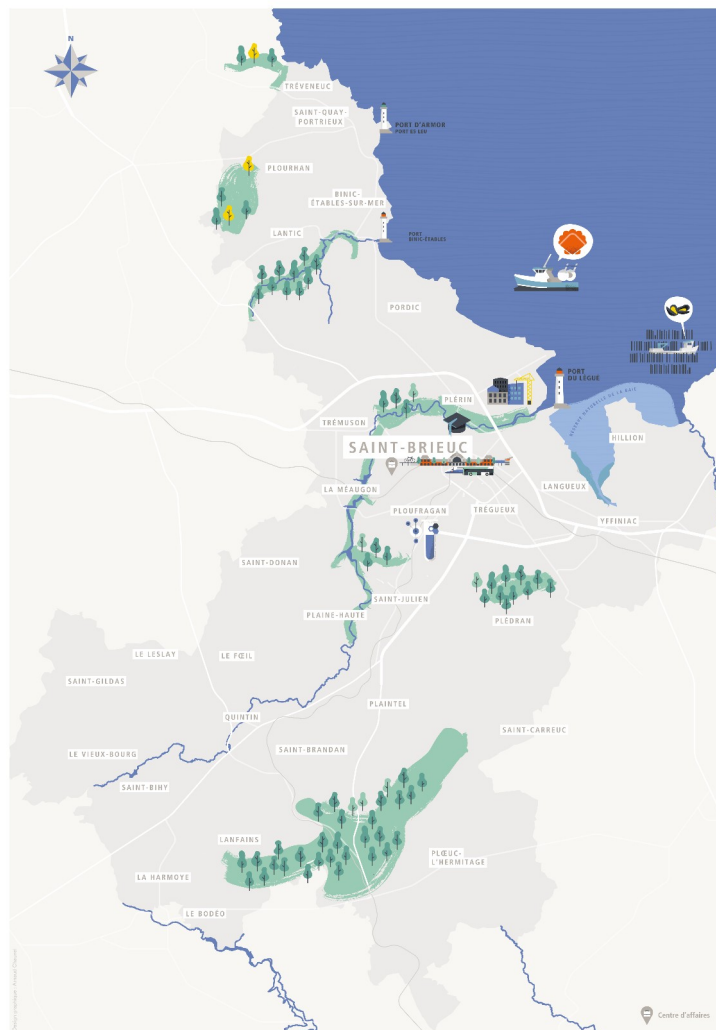
1. LE TERRITOIRE

1.1. Une complémentarité Terre-Mer-Ville

Saint-Brieuc Armor Agglomération est née en 2017 de la fusion de 4 EPCI (Saint-Brieuc Agglomération, Centre Armor Puissance 4, Sud Goëlo, Quintin Communauté). Elle compte aujourd'hui 32 communes réparties sur 605 km² pour 151 733 habitants.

Le territoire est caractérisé par une frange littorale et maritime importante, une zone rurale plus étendue depuis cette fusion et une aire urbaine conséquente, comprenant la ville de Saint-Brieuc, chef-lieu de département comprenant 44 224 habitant. Cette alliance Terre-Mer-Ville, avec une volonté de partenariat réciproque inscrite au projet de territoire dès 2018, donne tout son sens à la mise en place d'une stratégie alimentaire à l'échelle de l'EPCI.

Le territoire agricole et maritime présente en effet une offre alimentaire large et variée, venant d'acteurs diversifiés (agriculteurs, artisans, industriels).



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Carte du territoire (Source: Saint-Brieuc Armor Agglomération)

1.2. Une dynamique de coopération territoriale à différentes échelles

Le département des Côtes d'Armor dénombre 7 démarches de PAT portées par des EPCI. Le Conseil départemental a lui-même initié sa propre démarche alimentaire, lui permettant de s'inscrire dans un rôle de facilitation des coopérations entre territoires. Dans le cadre sa démarche de lutte contre la précarité alimentaire, une instance d'animation des EPCI sera instaurée pour traiter des enjeux de précarité alimentaire à l'échelle départementale. Par ailleurs, le périmètre du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc (SMBSB) comprend le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer, conférant des habitudes de travail communes aux deux EPCI dans le cadre du volet économique du Plan de lutte contre les Algues vertes (PLAV). Dans le cadre des PAT, plusieurs EPCI du département se sont accordés pour entamer des réflexions collectives selon leurs orientations respectives. Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite développer ses coopérations pour approfondir les aspects logistiques des filières de proximité, en intégrant l'échelle pertinente d'organisation des filières.

2. LA PRODUCTION AGRICOLE

2.1. Les terres agricoles face à l'urbanisation

Le territoire de SBAA compte 588 exploitations pour 32 088 ha de SAU (Surface Agricole Utile) en 2020. La SAU du territoire représente un peu plus de la moitié de la surface totale (51%), soit un ratio légèrement supérieur à la moyenne nationale (45% en 2019), mais inférieur à la moyenne départementale de 63 %. Cette différence avec le reste du département s'explique par une pression foncière accrue due à l'attrait du littoral et à une zone urbaine conséquente, mais également par la présence d'éléments boisés. Les bois, vallées, et landes sont relativement présents sur le territoire représentant 20 % de la surface totale.

Les modes de développement et la structure socio-économique du territoire génèrent à la fois un rythme d'urbanisation soutenu en périphérie et une vacance de logements et de locaux commerciaux en centralités. Ces dynamiques de développement se traduisent aussi en termes d'artificialisation des sols et notamment de terres agricoles. Le tableau ci-après fait ainsi apparaître une perte de 8.9 % de la surface agricole entre 1988 et 2010 (3 104 hectares), soit 2,2 points de plus que la moyenne départementale.

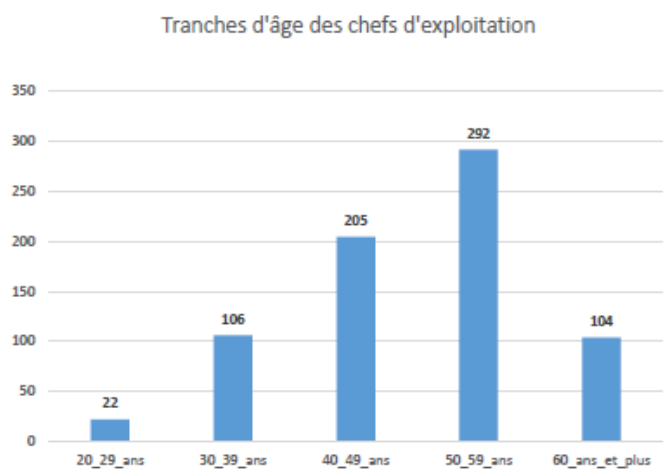
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	Evolution 1988/2010	DIAGNOSTIC 2019	Evolution 2010/2018
SAU globale SBAA (ha)	34 885	33 655	31 781	- 8.9 %	30 268	- 4.76 %
SAU globale Côtes d'Armor (ha)	460 960	453 464	438 314	- 6.7 %		
SAU globale Bretagne (ha)	1 757 126	1 701 566	1 638 229	- 5.0 %		

Evolution de la Surface Agricole Utile entre 1988 et 2019. (Source : Données Recensement Agricole 1988, 2000, 2010)

2.2. Un nombre d'exploitation en constante baisse

Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour le territoire. Entre 1988 et 2010 le nombre de sièges d'exploitation a connu un fléchissement continu avec une perte de 63 % des exploitations. Cette diminution est toutefois du même ordre que celle observée à l'échelle départementale et régionale.

Au-delà de la baisse générale du nombre de chefs d'exploitation, la pyramide des âges montre un vieillissement de ceux qui sont encore en activité. Les plus représentés sont les 50-59 ans avec 40 % de la population d'agriculteurs. L'âge moyen global des chefs d'exploitation du territoire est de 50 ans. En 2024, le renouvellement des exploitations est estimé à 1 installation pour 3 départs en retraite. Le diagramme ci-dessous illustre la vague de transmission qui interviendra dans les années à venir.



Tranches d'âge des chefs d'exploitation (Source : MSA 2017)

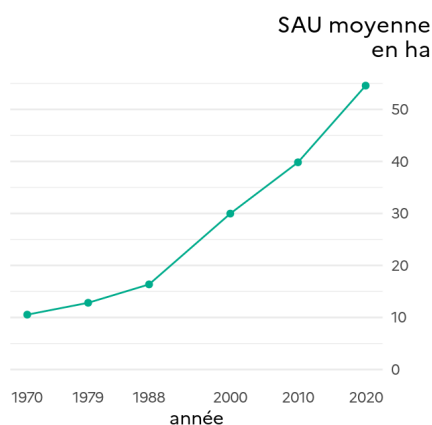
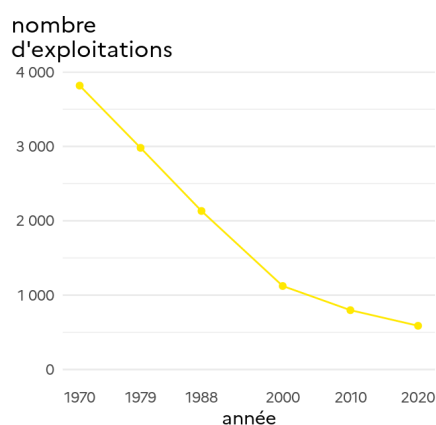
Selon le recensement agricole de 2020, 114 exploitations sur les 588 (19%) comptent au moins un chef de plus de 60 ans :

- Pour 33 d'entre elles, la reprise était prévue et assurée ;
- Pour 31 d'entre elles, le départ de l'agriculteur n'était pas envisagé dans l'immédiat,
- Pour 36 d'entre elles il n'y avait pas de projet de reprise identifié à 3 ans.

2.3. Une dynamique d'installation en légère hausse mais ne compensant pas les départs

Il est possible d'observer une progression du nombre d'installations aidées ainsi qu'une hausse de la part des nouveaux installés non issus du milieu agricole (atteignant 35% des installations en 2022 en Côtes d'Armor) au cours des dernières années. Le statut juridique en société est davantage prisé que le statut en individuel. Cependant, l'accès au foncier agricole reste l'un des principaux obstacles à l'installation et cette dynamique en hausse ne compense pas la vague de départs évoquée plus haut.

La SAU moyenne augmente quant à elle de + 37 % (39,8 à 54,6 ha) de 2010 à 2020. Les exploitations grandissent, les exploitants regroupent la terre, mais également la main d'œuvre afin d'améliorer leurs conditions de travail.



Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne sur SBAA (source : Agreste, RA 2020)

2.4. Un secteur pourvoyeur d'emploi

L'agriculture représente 1 415 chefs d'exploitation et salariés (48 % chef.fes d'exploitation et 52 % de salarié.és). En 2017, SBAA comptabilisait 729 chefs d'exploitation sur les 32 communes de l'Agglomération, dont près de 30 % de femmes (517 hommes pour 212 femmes). La courbe du nombre de chefs d'exploitation suit une baisse constante d'année en année, passant de 921 personnes en 2006 à 729 en 2017, soit - 20 % en 12 ans.

Les exploitations font appel à une main d'œuvre extérieure : 686 salariés d'exploitation sont dénombrés sur le territoire. Les exploitations comptent en moyenne 1.43 chef d'exploitation par exploitation et 1.34 salarié par exploitation (comparaisons réalisées à partir du nombre d'exploitations agricoles selon le comptage MSA en 2017, soit 509 exploitations).

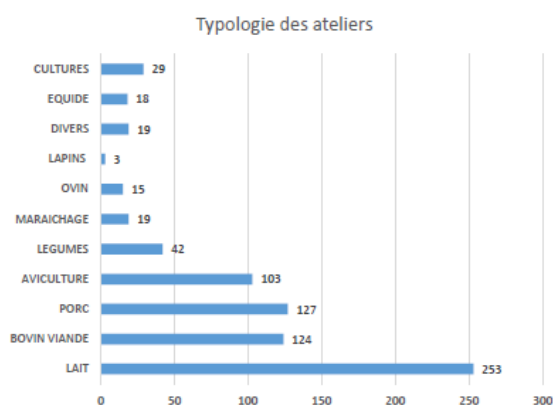
La part du salariat dans la main d'œuvre agricole sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est conséquente (48 %) soit 686 emplois en Équivalent Temps Plein (ETP). Cela représente en réalité plus de personnes du fait des emplois à temps partiels ou saisonniers. La question de la main d'oeuvre devient majeure dans les entreprises de la production agricole : elles proposent des emplois durables mais peinent à recruter. Il est à noter que les tensions sur l'emploi de salariés pèsent sur le fonctionnement des exploitations entraînant notamment une surcharge de travail et des résultats technico-économiques altérés.

2.5. Les productions

2.5.1. Une vocation d'élevage assortie d'une prédominance laitière

Le territoire est fortement marqué par l'élevage : plus de 85 % des exploitations ont au moins un atelier animal. La prédominance laitière est très nettement visible dans le diagramme ci-dessous, accompagnée par un développement marqué du porc, de la viande bovine et la volaille. Selon le diagnostic agricole de 2019, le territoire compte 253 ateliers en production laitière, 127 ateliers porcins, 124 ateliers viande bovine, et 103 ateliers en volailles. Le maraîchage est une activité présente dans 43 exploitations. S'il existe quelques sites de maraîchage dans la partie rurale du territoire, une forte concentration de sièges d'exploitation pour cette activité est observée sur la commune de Languieux.

Bien qu'une certaine spécialisation des exploitations soit observée (326 exploitations – 60 % - ne disposent que d'un seul atelier), 752 ateliers sont totalisés pour 545 exploitations, soit 1.38 atelier/exploitation.



Typologie des ateliers (Source : Diagnostic agricole 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération)

2.5.2 Des filières émergentes sur les légumineuses

Plusieurs initiatives soutenant l'émergence de nouvelles filières sont menées sur le territoire. Elles sont portées par différents opérateurs et sont davantage destinées à soutenir les filières longues à l'échelle régionale voire nationale.

2.5.1.1. LEGGO

Le projet LEGGO (Légumineuses à Graines Grand Ouest) a vocation à accompagner la structuration d'une filière légumineuse sur un large périmètre (régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire). Cette démarche a été déclenchée par la mise en œuvre de la loi EGalim, qui a engendré de nouveaux besoins pour une gamme de produits. La généralisation de l'intégration des légumineuses dans l'alimentation humaine a également favorisé une prise de conscience des problématiques d'approvisionnement à l'échelle locale et nationale.

Dans ce cadre, l'association LEGGO a été créée sous l'impulsion des 3 chambres d'agriculture régionales du grand-ouest. Elle a pour mission de partager les problématiques rencontrées sur la production, la transformation et la vente de légumineuses, et s'organise de manière collective par un fonctionnement en mode « filière ». Ce collectif rassemble les différents opérateurs de la filière, c'est-à-dire les organisations représentatives des producteurs, les organismes de collecte et de stockage, fournisseurs et organisations de transformation, de distribution et de restauration.

En 2021, les premières étapes de préfiguration ont consisté à conduire diverses études préalables : étude agro-pédoclimatique, étude aval, étude contractualisation, étude qualitative exploratoire.

2.5.1.2. GIEE Légumineuses

Depuis janvier 2022, le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB 22) anime un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) « légumineuses ». Les GIEE sont des groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local.

Le projet vise à sécuriser la production de lentilles en essor dans les Côtes d'Armor, par une meilleure maîtrise de l'itinéraire technique, du fonctionnement des outils post-récolte, ainsi que par la consolidation des débouchés locaux afin de garantir une régularité de rendement et de revenu aux producteurs.

2.5.2. Potentiel de production locale et balance alimentaire

2.5.2.1. Un territoire exportateur

La Bretagne est une région agricole et agroalimentaire à vocation exportatrice. Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'intègre dans cette orientation. Le tableau ci-dessous présente une estimation du potentiel de production locale sur les principales filières du territoire. Ces chiffres n'indiquent toutefois pas la quantité des denrées importées ou la part d'autoconsommation réelle.

	Consommation/habitant/an	Nombre de personnes potentiellement nourries avec la production locale	Part de la production locale autoconsommable localement
Lait	371 kg d'équivalent lait	307 000	49 %
Porc	32.5 kg d'équivalent carcasse	278 000	20 %
légumes	50 kg	877 000	17 %

Potentiel de production locale (Source : Diagnostic Alimentaire, Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2020)

2.5.2.2. Une balance alimentaire déséquilibrée

La balance alimentaire est abordée ici comme un outil de sensibilisation et de réflexion sur la relocalisation alimentaire, en rapprochant les données locales sur la production et la consommation. La méthode de calcul se base sur le ratio entre une évaluation de la consommation et de la production estimées pour 6 types de produits. Elle constitue une photographie à un instant donné sur la base de données statistiques annuelles. La balance alimentaire est équilibrée lorsqu'elle indique la valeur de 100 %. En deçà, les capacités de production sont inférieures au besoin : le type de produit est dit « déficitaire ». Au-delà les capacités de production sont supérieures au besoin, le type de produit est considéré excédentaire.

Le potentiel nourricier du territoire est ainsi de 71% des besoins alimentaires, indiquant que les capacités de production en termes de SAU sont insuffisantes pour répondre aux besoins alimentaires de la population totale. La surface nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires est de 44 953 ha, alors que la SAU totale est 32 088 ha. Les productions à tendance déficitaire sont les fruits et les légumes et dans une moindre mesure les légumineuses, protéagineux, oléagineux. Les productions à tendance excédentaire sont les produits laitiers, les céréales et enfin les viandes et œufs.

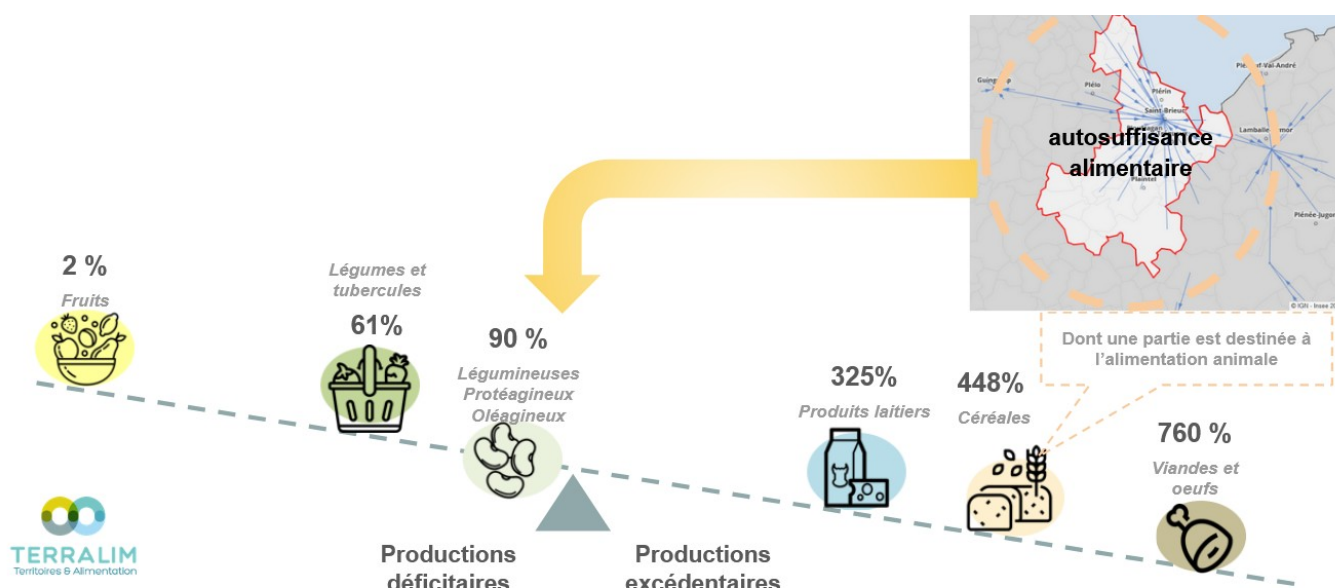
Pour autant, la balance alimentaire ne donne qu'une indication très partielle de l'opportunité socio-économique de relocaliser telle ou telle production sur le territoire de SBAA, et ne donne aucune information sur l'impact environnemental de sa relocalisation. L'opportunité de relocaliser doit donc être appréciée au cas par cas à l'aune de l'ensemble de ces éléments. Par ailleurs, l'autosuffisance alimentaire est une notion qui mérite d'être relativisée à l'échelle d'un EPCI, notamment du fait de la moindre diversité des climats et de la géologie à cette échelle.

Le degré en % a été calculé pour les 6 types de produits végétaux ou animaux :

Types de produits	État de la production (ha en culture, production en tonnes ou litres)	Production nécessaire pour répondre au besoin alimentaire	Balance alimentaire (équilibre à 100%)
Légumes et tubercules	540 ha en culture	880 ha	61,00 %
Fruits	46 ha	1850 ha	2,00 %
Céréales	11418 ha	2551 ha	448,00 %
Légumineuses et oléagineux	1480 ha	1630 ha	90,00 %
Viandes	52316 tonnes	6880 tonnes	760,00 %
Lait	123 484 055 litres	37 938 000 litres	325,00 %

Calcul de la balance alimentaire par produit (Source : Terralim, données issues du RA 2020 et de Parcel)

Le schéma ci-dessous présente la balance alimentaire sur le territoire de SBAA :



Balance alimentaire de SBAA (Source : Terralim, sur la base de données issues du RA 2020 et de Parcel)

2.6. Les démarches qualités

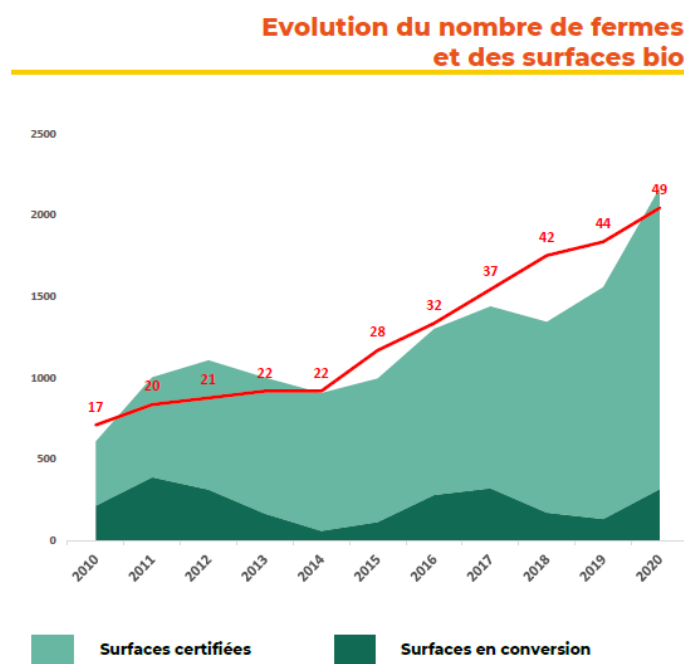
2.6.1. L'agriculture biologique

En 2017, avant la crise actuelle faisant suite à la pandémie de COVID-19, l'attrait du monde agricole pour le système biologique s'était traduit par une hausse des installations en agriculture biologique, atteignant un record en 2017 avec 30 % du total des installations aidées en Bretagne. A l'échelle du département des Côtes d'Armor, la dynamique demeure néanmoins au ralentissement depuis 2021, avec un léger recul des surfaces et des exploitations observé en 2023 par rapport à 2022 (GAB22, 2024).

En 2020, l'agriculture biologique concernait 6 % de la SAU totale de SBAA et 8,3 % des exploitations (Observatoire de la production biologique en Bretagne, 2021). Comparativement, en Bretagne, l'agriculture biologique représente 9,5% de la SAU et 13,8% des exploitations, tandis qu'à l'échelle du département l'agriculture biologique représente 8,8% de la SAU et 12,6% des fermes.

En 2020, les activités dominantes dans la production biologique du territoire sont les légumes (24%), le bovin lait (16%), la volaille (16%) puis les grandes cultures (14%).

Le diagramme ci-dessous illustre le développement de l'agriculture biologique sur le territoire :



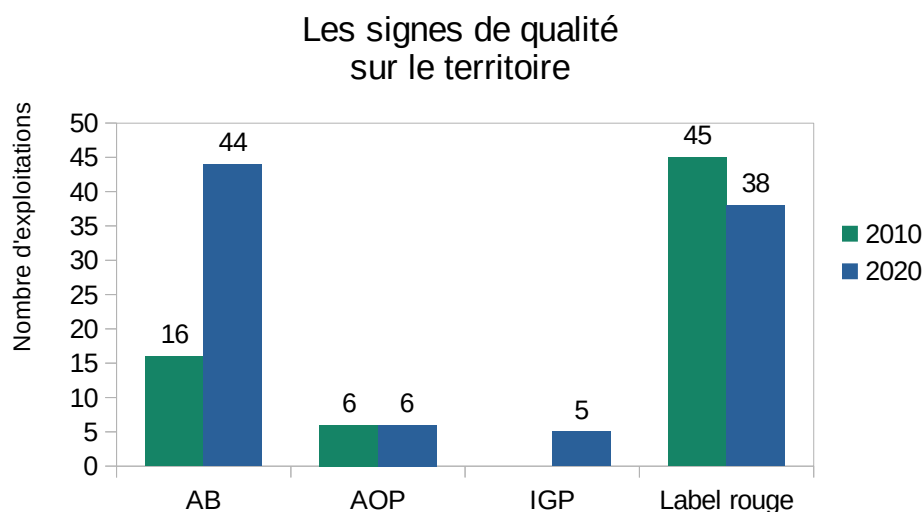
*Evolution du nombre de fermes et des surfaces en bio - édition 2021 , chiffres 2020
(Source : Observatoire de la production biologique en Bretagne, 2021)*

2.6.2. Signes d'Identification de Qualité et d'Origine

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et l'Indication Géographique Protégée (IGP) sont quasiment inexistantes sur le territoire, représentant à elles deux moins de 2 % des exploitations selon le RGA 2020. La part des exploitations ayant une production en label rouge atteint presque 6,5 % sur l'Agglomération, ce qui se rapproche de la part des exploitations en agriculture biologique.

Comparées à leurs homologues nationales, les exploitations bretonnes sont deux fois moins engagées dans les signes de qualité (18 % contre 36 %). Les démarches de qualités hors bio quatre fois moins fréquentes en Bretagne. Cet écart s'explique uniquement par la faible présence des exploitations sous signes de qualité autres que l'agriculture biologique (label rouge, appellations d'origine...). Dans la région, 6 % des exploitations bénéficient d'un signe de qualité hors AB contre 24 % en France métropolitaine. Cette part varie cependant selon la spécialisation. En maraîchage et horticulture, les exploitations bretonnes bénéficient plus souvent d'un signe de qualité (7 % contre 4 % au niveau national). Les parts sont similaires pour les exploitations spécialisées en grandes cultures et peu éloignées pour les cultures fruitières. L'écart est cependant important dans l'élevage. Pour la production laitière, il s'étend de 3 % des exploitations en Bretagne contre 22 % en France, notamment du fait de l'absence d'AOC - AOP ou d'IGP dans la région. (DRAAF Bretagne - Agreste - recensement agricole 2020)

A noter que le territoire a pendant de longues années été le premier gisement français de coquille Saint-Jacques, coquillage bénéficiant de l'IGP " Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor. Le gisement de la baie de Saint-Brieuc est aujourd'hui dépassé par la baie de Seine, qui constitue désormais le plus important gisement d'Europe. La baie présente également un savoir-faire dans les activités mytilicoles, le parc à moules au bouchot d'Hillion bénéficiant quant à lui d'un label rouge.



Les signes de qualité sur le territoire (Source : RGA 2020)

Les Fermiers d'Argoat

L'association « Les Fermiers d'Argoat », organisme de défense et de gestion depuis 2006, a pour mission la création et la gestion de filières sous signes officiels de qualité (label rouge et IGP). Basé à Ploufragan, l'organisme rassemble 260 éleveurs et 60 entreprises. 95 % des adhérents sont implantés en Bretagne. L'organisme a développé 24 cahiers des charges en label rouge et porte une Indication Géographique Protégée (IGP) « Volailles de Bretagne ».

3. LES PRODUITS DE LA MER, L'AUTRE PRODUCTION DU TERRITOIRE

3.1. La pêche et l'aquaculture dans l'économie

Selon l'Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, le Pays de Saint-Brieuc (SBAA et LTM) possède plus de 1 100 emplois directs en lien avec l'économie maritime (1.3 % de l'emploi maritime breton), ce qui le classe au 8e rang des territoires bretons (Brest puis Lorient devançant nettement le tableau). Il s'agit d'une multitude de petites entreprises, aucune n'excédant 50 salariés (CCI, Armor Précision Méca, Le Grand Léjon, etc.).

Saint-Brieuc apparaît comme acteur secondaire dans le domaine maritime à l'échelle régionale, mais le territoire peut s'appuyer sur des produits de la mer reconnus qui participent de l'identité du territoire. Le territoire concentre la majeure partie de la flotte de pêche des Côtes-d'Armor (93 % du chiffre d'affaires total des débarquements du département). De plus, les criées revêtent une importance essentielle en contribuant à structurer l'activité locale, notamment au regard des services qui se concentrent autour

d'elles. Erquy et Saint-Quay-Portrieux constituaient en 2021 les 4e et 5e halles à marée en tonnage au plan national.

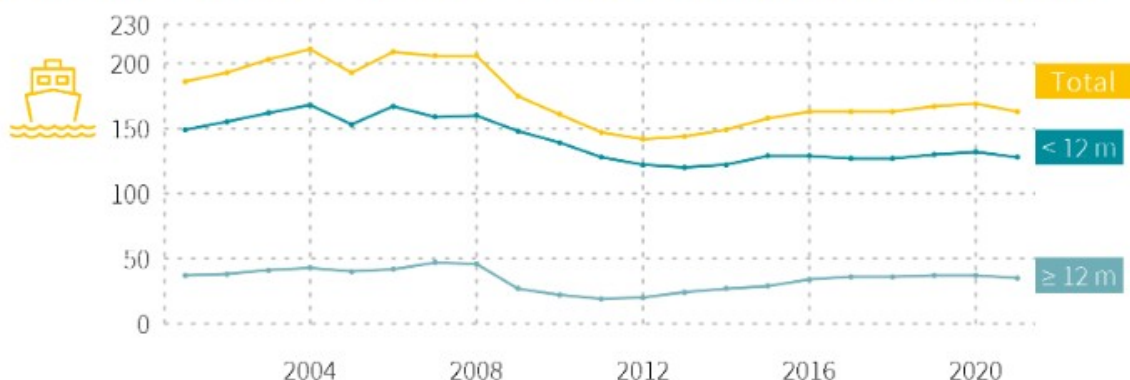
3.2. Un déficit d'ancrage

Dans le domaine de la pêche, peu d'entreprises de transformation existent. Une quantité importante de produits de qualité sont exportés pour être transformés et commercialisés, conduisant à une évaporation de la valeur ajoutée.

Une étude réalisée en 2022 par l'association Rich'Ess (pôle d'économie sociale et solidaire de Saint-Brieuc) indiquait que seuls 30 à 40 % des volumes débarqués étaient valorisés localement. Les entreprises présentes sur ce segment de valorisation demeurent de taille très modeste: les Viviers de Saint-Marc représentent moins de 50 salariés, tandis que Celtarmor et le Grand Léjon totalisent moins de 30 salariés chacune. Ainsi, le secteur du mareyage est aujourd'hui relativement peu développé sur le territoire, engendrant un certain déficit d'ancrage des filières maritimes. Pour structurer l'activité de vente directe encore émergente, les entreprises doivent adapter leurs infrastructures et équipements.

Sur le quartier maritime de Saint-Brieuc, les principales espèces débarquées sont la coquille Saint-Jacques, le Saint-Pierre, la Baudroie et l'églefin. Il existe également des activités mytilicoles et ostréicoles importantes, ainsi qu'une activité de pêche à pied.

L'activité de pêche est assurée par 163 navires inscrits au fichier Flotte de Pêche Communautaire et 429 marins. Il s'agit principalement de navires de moins de 12m exerçant une pêche côtière (83 % des navires). L'âge des armateurs est majoritairement distribué sur la tranche 45-50 ans.



Evolution du nombre de navires de 2001 à 2021 par catégorie de longueur (Source Ifremer, système d'information halieutique, octobre 2022).

3.3. Chiffres clés à l'échelle du GALPA Baie de Saint-Brieuc

La stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture est appréhendée à l'échelle du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) « Baie de Saint Brieuc ». Le GALPA est l'unité de gestion du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), soutenant techniquement et financièrement des projets locaux (publics et privés) concourent au développement de l'économie bleue durable. Il est composé des territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer.

Quelques chiffres clés à l'échelle du GALPA :

- La production mytilicole est générée par 19 entreprises conchyliques sur 585 ha de concession ostréicole et 55 km de bouchots.
- 12 entreprises de mareyage se trouvent sur le périmètre du GALPA pour 153 emplois et 59,1 M€ de chiffre d'affaires.
- Le territoire compte 12 poissonneries avec 53,6 ETP.
- L'activité de pêche à pied est également présente avec près de 43 pêcheurs.
- La transformation des produits de la mer dans la Baie de Saint-Brieuc concerne 8 établissements pour 81,6 ETP.

4. LA STRUCTURATION DES FILIERES

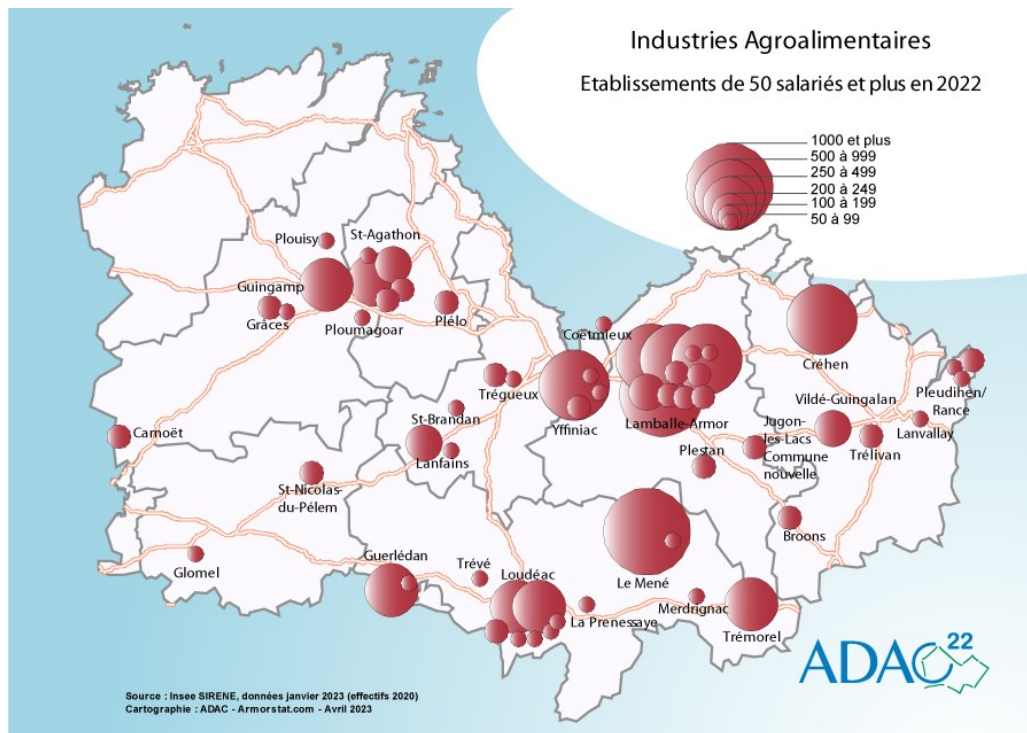
4.1. L'Industrie Agroalimentaire

Avec 17 252 emplois salariés en 2022, les IAA représentent 8,4% des emplois salariés du département (Insee, Estimations d'emplois). L'Agroalimentaire concentre 56,1% des emplois du secteur industriel, proportion la plus élevée en Bretagne (41,3%) et très supérieure à la moyenne nationale (19,5%).

A noter que la majorité des grands établissements agroalimentaires (plus de 20 salariés et plus de 50 salariés) se situe dans le triangle Guingamp, Lamballe-Armor, Loudéac. Les plus importants (Cooperl Arc Atlantique à Lamballe-Armor, Kermené à Le Mené, Groupe Le Graët à Guingamp, Laiterie Nouvelle de l'Arguenon à Créhen et **Stalaven STB à Yffiniac**) emploient chacun plus de 500 salariés.

L'agroalimentaire Costarmoricain est constitué très majoritairement de petites entreprises : 78% emploient moins de 10 salariés, proportion cependant moins importante que pour l'ensemble du secteur industriel (87%) et des activités économiques (94%). 55 établissements de 50 salariés ou plus sont recensés (dont 14 de plus de 200 salariés), soit 6,3% seulement du total des établissements agroalimentaires. Ces grands établissements appartiennent aux filières de Transformation et conservation de viande et de préparation de produits à base de viande, de Fabrication d'aliments pour animaux, de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, de produits laitiers, ainsi que la Transformation et conservation de fruits et légumes (Source Armorstat, 2020).

Les territoires Costarmoricains les plus pourvus en établissements agroalimentaires de plus de 50 salariés sont Loudéac Communauté Bretagne Centre, Guingamp-Paimpol Agglomération, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer. Peu présents sur les territoires de Leff Armor Communauté et du Kreiz-Breizh, ils sont totalement absents de celui de Lannion-Trégor Communauté. Les 14 établissements les plus importants (200 salariés et plus) sont localisés à Loudéac (2), Saint-Agathon (2), Lamballe-Armor (2), Le Mené, Guerlédan, Trémorrel, Créhen, Vildé-Guingalan, Guingamp, **Lanfains (Entreprise LDC) et Yffiniac (Entreprise Laïta)**.



*Industries agroalimentaires en Côtes d'Armor, établissements de 50 salariés et plus par EPCI
(Source Armorstat)*

Bien que le territoire bénéficie d'une industrie variée, accueillant des acteurs majeures de l'IAA, l'Agglomération ne se démarque pas dans les principales filières traditionnelles bretonnes telles que l'agri-agro ou l'économie maritime. L'écosystème local présente des singularités avec un nombre important d'entreprises de fabrication d'aliment pour animaux de ferme et une spécificité dans le champ de la santé humaine et animale, notamment articulée autour d'Innôzh et d'acteurs industriels tels que Néolait.

4.2. Des unités de transformation de taille hétérogène

- Transformation lait

Des unités importantes de transformation sont présentes sur le territoire, comme la coopérative Laita qui collecte, transforme et commercialise des produits laitiers. Elle réalise 69% de son chiffre d'affaires en France et couvre plusieurs marchés (beurre moulu de tradition, yaourts gourmands aux fruits, laits fermentés, lait d'épicerie...). Elles coexistent avec des systèmes de transformation plus artisanaux et de petite taille (Le Craulois, Beurre du Vieux-Bourg...).

- Transformation viande

Le territoire dispose d'un abattoir à Lanfains (LDC- volailles). 13 unités de transformation à la ferme étaient comptabilisées en 2020 (RA 2020).

- Transformation légumes et fruits

6 entreprises sont présentes sur le territoire telles que l'entreprise ID Fruits basée à Yffiniac qui propose la transformation de fruits et légumes à destination de la restauration ou encore Stalaven qui confectionne des plats préparés à base de légumes, viandes, etc.

4.3. Une Multiplication des activités de transformation en direct

Le tableau ci-dessous indique que les activités de transformation se sont largement développées entre 2010 et 2020. Toutes productions confondues, les activités de transformation ont été multipliées par trois. Une large progression du travail à façon est également observable, révélant un besoin en service de prestation.

Evolution des activités de transformation		
	2010	2020
Activités de transformation par type de produit	9	30
-Dont transformation de lait	3	7
-Dont transformation ou découpe de viande	NR	13
-Dont transformation de fruits et/ou légumes	NR	6
Travail à façon (prestation de transformation)	15	24

Evolution des activités de transformation (Source : RGA 2020)

4.4. Les circuits courts, un modèle minoritaire en développement

De plus en plus d'agriculteurs font le choix de vendre tout ou partie de leurs produits en circuits courts de commercialisation ; c'est-à-dire que le circuit comporte au maximum un intermédiaire.

En 2023, 77 exploitations agricoles (13%) commercialisent en vente directe, contre 8% des exploitations sur l'EPCI voisin de Lamballe-Terre et Mer et 15% sur Lannion Trégor Communauté. La très grande majorité des exploitations reste donc engagée dans une commercialisation en filière longue.

La proximité du pôle urbain semble avoir facilité le développement d'une agriculture davantage tournée vers les circuits courts et la commercialisation de proximité.

4.5. Un écosystème structurant

Le territoire est enrichi par la présence d'acteurs structurants d'envergure départementale, régionale, voire nationale. Innôzh et la Cité du goût et des saveurs sont deux exemples emblématiques.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Le territoire est dynamisé par les entités dépendantes de la CMA, tel que le centre de formation des apprentis et La Cité du Goût et des Saveurs. Créée en 2005 en Côtes d'Armor, la Cité du Goût et des Saveurs, pôle alimentaire de la CMA des Côtes d'Armor, est désormais un réseau national avec 25 entités en 2020. Elle repose sur trois cibles principales :

- Les métiers de l'artisanat alimentaire et métiers de bouche au travers de la formation des professionnels du secteur alimentaire;
- Les territoires, par la réalisation d'études filières et stratégiques, mais également la participation à des évènements festifs et touristiques;
- Le grand public : ateliers cuisine, démonstrations.

Innôzh

Innôzh est un acteur majeur de l'accompagnement des entreprises locales. L'association a pour mission de promouvoir et accompagner l'innovation auprès des entreprises et du territoire. Son action est articulée en 4 pôles :

- Innôzh Santé et production animale
- Innôzh Technopole
- Innôzh formation
- Innôzh Composite

5. UNE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE CONTRASTÉE SUR L'AGGLOMÉRATION

La distribution alimentaire est très contrastée avec une concentration des services sur la ville Saint-Brieuc et sa couronne. Quelques initiatives de circuits courts alimentaires sont présentes sur le territoire avec une diversité d'offres allant du marché de plein vent à l'épicerie fine.

5.1. Une restauration commerciale marquée par une culture gastronomique forte

Le territoire de SBAA rayonne par une culture gastronomique forte contribuant à la valorisation des savoir-faire et des productions locales. Cette renommée s'est notamment construite sur la présence de filières de produits de la mer de qualité tels que la coquille Saint-Jacques, qui bénéficie d'une indication géographique protégée et la moule, dont le parc à moules au bouchot d'Hillion bénéficie du signe de qualité "Label Rouge".

30 restaurants gastronomiques sont présents sur le territoire dont 2 étoilés. Le territoire de SBAA est reconnu pour son engagement dans la promotion de la gastronomie à travers différents événements : fêtes de la coquille, de la pomme de terre, de la morue, de la moule, festival de la Gastronomie, festival Rock and Toques... Cette dynamique est notamment initiée par la volonté de plusieurs restaurateurs relayés par les acteurs du tourisme afin de valoriser le "Bien Manger" sur le territoire. Cette identité est vecteur d'attractivité touristique. En 2015, la destination Baie de Saint-Brieuc recevait le prix European Destination of Excellence sur la thématique « Tourisme et gastronomie locale », récompensant une offre touristique innovante, originale basée sur la gastronomie locale.

5.2. Une restauration collective engagée

Le Programme National pour l'Alimentation cible la restauration collective comme un des principaux leviers d'accélération de la transition pour une alimentation saine, sûre et durable.

Depuis de nombreuses années, l'Agglomération intervient en accompagnement des établissements de restauration collective communaux. A l'échelle des 32 communes, 27 communes sont desservies par au moins un établissement de restauration scolaire ou une cuisine centrale.

L'Agglomération de Saint-Brieuc s'engage depuis 2010 pour favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective. Dans le cadre du PAT, elle s'attache également à accompagner les établissements dans le déploiement de loi EGAlim et conforté son intervention en matière de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation en déployant le dispositif « Plaisir à la cantine » en 2023, soutenu par la DRAAF et l'ARS.

5.2.1. La restauration collective, levier de développement des filières locales

Le groupement d'achat de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique rassemblera 19 communes de l'Agglomération en 2025. Il a été créé en 2013 sous l'impulsion de la ville de Plérin avec l'appui de l'Agglomération dans le but de faciliter l'approvisionnement en produits biologiques locaux en restauration collective.

Cette forme d'organisation de l'achat public permet de structurer la demande de la restauration collective, de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats et confère aux fournisseurs une visibilité à long terme. Il favorise ainsi l'organisation collective, la logistique et la construction d'un prix rémunérateur pour les producteurs.

Cet outil facilite par ailleurs la mise en œuvre de la loi EGAlim, qui vise notamment à introduire 50% de produits de qualité et durables - dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique - dans la restauration collective. Pour que cette loi constitue un levier de développement économique du territoire, il est nécessaire de veiller à ce que ces produits labellisés soient sourcés localement.

5.2.2. Des engagements sur la mise en œuvre de la loi EGAlim

L'Agglomération est missionnée par l'État pour accompagner le déploiement des évolutions réglementaires auprès des établissements de restauration collective. La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable du 30 octobre 2018 (EGALIM), a pour but de construire une meilleure répartition de la valeur créée au sein des filières et de renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires. Complétée par les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience », la Loi EGAlim se décline 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable en restauration collective :

- Un objectif de 50% d'approvisionnements sous signe de qualité dont 20% de bio
- Une obligation de lutter contre le gaspillage alimentaire et de réaliser un diagnostic de gaspillage
- Diversifier les sources de protéines au travers du repas végétarien
- Mettre fin à l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- Informer des convives

Tous les services de restauration collective sont concernés, y compris les établissements de santé et médico-sociaux (Hôpitaux, résidences, EHPAD, etc.), tous types de gestion confondus (gestion directe, concession ou prestation de service).

La feuille de route de l'Agglomération en matière d'accompagnement des établissements de restauration collective est élaborée de manière à répondre aux objectifs réglementaires de la loi EGAlim. Si une enquête de la restauration collective a été réalisée par l'Agglomération entre 2020 et 2021 afin d'évaluer le niveau de respect des cinq mesures de la loi EGAlim, ces données sont aujourd'hui obsolètes. A ce titre un état des lieux approfondi sera conduit en 2025.

Parmi les 85 cantines qui ont commencé un diagnostic en 2023 sur l'outil Ma cantine :

- 7% ont atteint l'objectif d'approvisionnement EGAlim (50 % d'approvisionnement en produits alimentaires durables et de qualité, dont 20 % de bio)
- 11% de produits bio sont utilisés en moyenne
- 12% de produits durables et qualité sont utilisés en moyenne

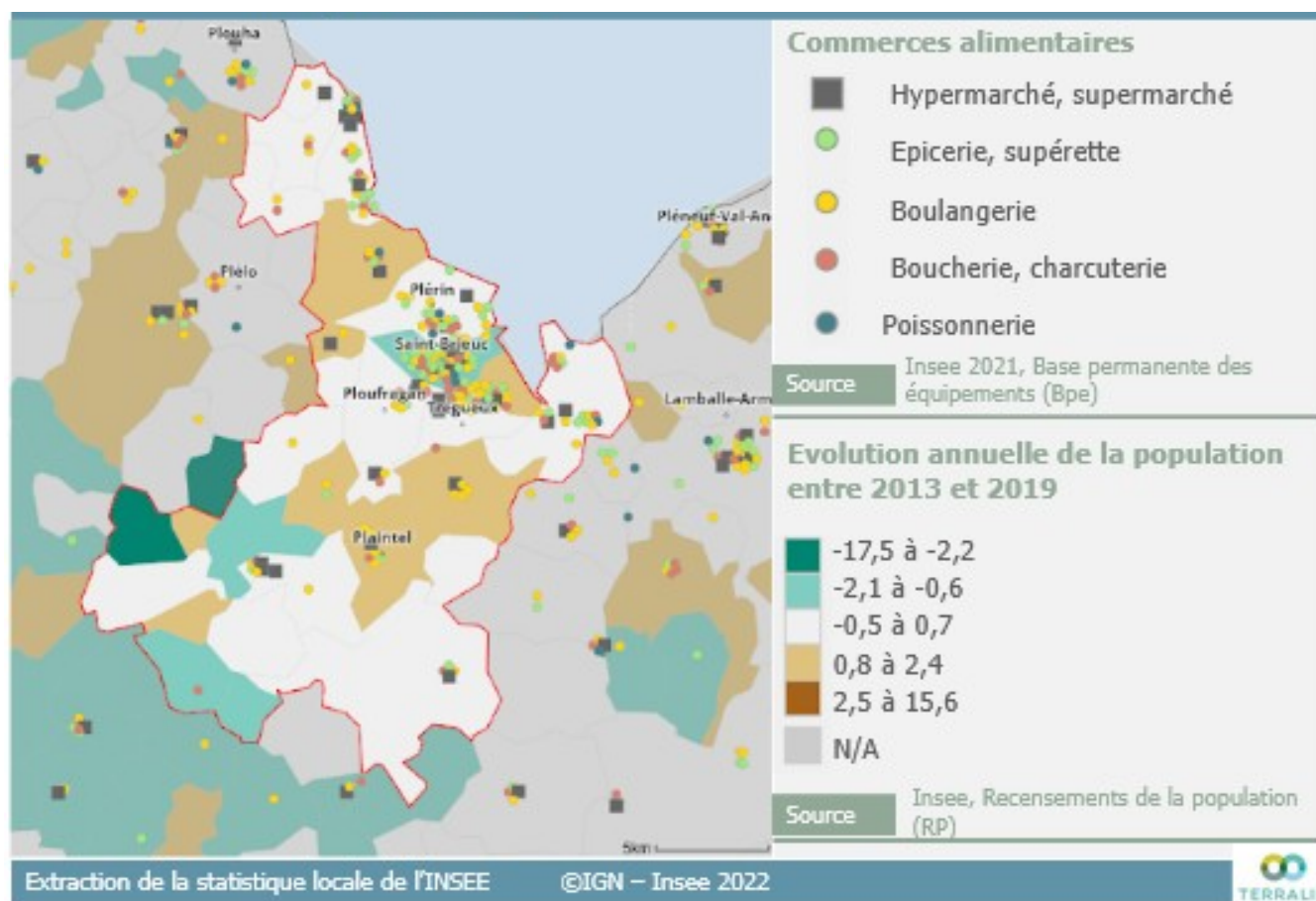
5.3. L'offre commerciale

En matière de distribution de produits alimentaires, il est possible de recenser sur SBAA:

- 14 hypermarchés dont 30 % sur la seule ville de Saint-Brieuc;
- 56 supérettes-épiceries dont 70% sont sur 4 communes (21 à Saint-Brieuc, 9 à Plérin, 4 à Trégueux et 7 à Binic-Etables-sur-Mer);
- 45 boucheries-charcuterie dont 30% à Saint-Brieuc;
- 11 poissonneries;
- 86 boulangeries;
- 22 marchés de plein-vent plutôt concentrés au nord du territoire (communes littorales), Binic-Etables sur Mer (2), Plaintel, Plérin (2), St Brieuc (3), Pordic, St Donan, St Quay Portrieux (2), Quintin (2 dont un marché de producteurs), Hillion, St René, Ploeuc L'Hermitage, Ploufragan, Trégueux, Yffiniac;
- 2 marchés hebdomadaires à la ferme à Plérin (maraîcher et autres productions) et à Lantic ;
- 4 AMAP toutes localisées à St Brieuc (Les Bio Cageots, La Cessonnette, La Cordée verte, Plan D);
- 2 systèmes de paniers de producteurs vendus en ligne (Voisins de Panier (dépôts à Plérin, Pordic, St Brieuc, St Carreuc, Quintin, Hillion, Ploeuc-L'Hermitage) - La Binée Paysanne (dépôt à Langueux);
- Drive fermier bio et ou local - Marché nomade;
- Des magasins spécialisés et épiceries fines biologiques (Gambille 4 magasins, au potager de Paulette, épicerie quintinaise, ...);
- Des initiatives privées (Finis tes restes 29, Mon Panier d'Armor, Coclicaux pour le covoiturage de produits agricoles) ;
- 2 magasins à la ferme (Lantic, Plérin) ;
- Présence de vente à la ferme : Hillion, Saint Brieuc, Plérin, Trégueux, Langueux, Lantic, Ploufragan, Plédran, St Donan, Saint Julien, Plaintel, Ploeuc- L'Hermitage, Lanfains, Saint-Brandan, La Harmoye. Seules 8 communes n'ont aucune ferme en vente directe.

La carte suivante met en évidence de forts contrastes : les principaux lieux d'achats alimentaires recensés en 2021 (INSEE) sont manifestement répartis de manière inégale et non homogène sur le

territoire. Le pôle urbain Saint-Brieuc-Plérin-Languieux-Trégueux concentre la très grande majorité des commerces alimentaires.

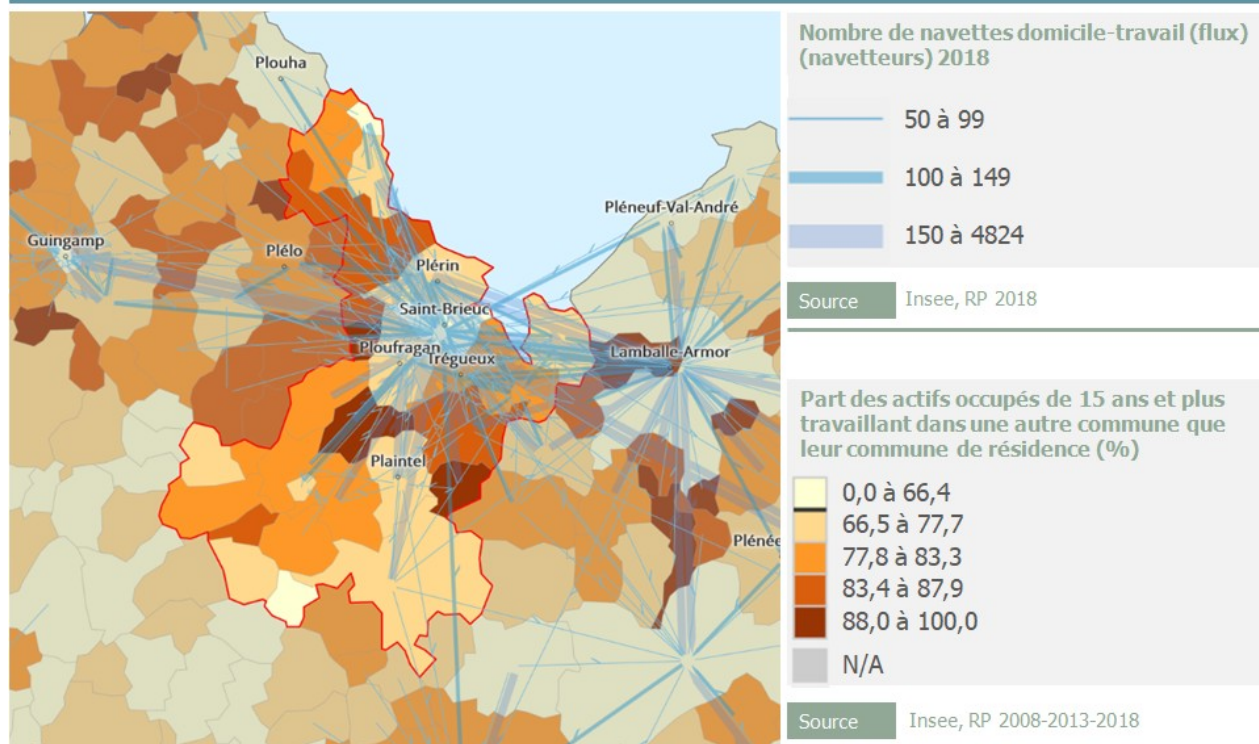


Répartition des commerces alimentaires et évolution annuelle de la population entre 2013 et 2019 (source : INSEE, mise en forme Terralim 2022)

5.4. L'impact des flux domicile-travail

Chaque jour en semaine, les flux domicile-travail se concentrent vers le pôle urbain de SBAA. La carte ci-dessous montre bien que Saint-Brieuc et sa couronne représentent le cœur d'activité économique. Peu de mouvements pendulaires sont réalisés vers l'extérieur. 75% des emplois de l'Agglomération sont occupés par des habitants de SBAA (49 000 sur les 66 000 emplois). 9 000 habitants de SBAA vont travailler quotidiennement en dehors du territoire. A l'inverse, 17 000 personnes viennent de l'extérieur chaque jour pour travailler.

Ces mouvements influencent fortement les choix de lieux d'achats alimentaires (localisation, praticité) mais aussi la question de la restauration hors domicile pour les déjeuners notamment, donc par extension les pratiques de consommation alimentaire.



Extraction de la statistique locale de l'INSEE

©Observatoire des territoires, ANCT 2021 – IGN Admin Express



Flux domicile-travail et part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune (source : INSEE, mise en forme Terralim 2022)

6. CONSOMMATION

6.1. Tendances et grands enjeux

6.1.1. L'alimentation, marqueur d'inégalités sociales et déterminant de santé

L'alimentation est un marqueur d'inégalité sociales se traduisant par des différences notables de consommation, de régime alimentaire et de proportion du revenu consacré à l'alimentation en fonction du budget global. De la même manière les dépenses de santé directement supportées par les ménages pèsent plus lourd dans le budget des ménages modestes, au regard de leur revenu disponible.

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale démontre le caractère désormais central de l'alimentation dans les enjeux de santé publique. Le rôle d'une mauvaise alimentation est en effet prouvé pour de nombreuses pathologies : cancers, maladies cardiovasculaires, diabète (3,7 millions de diabétiques sont traités en France en 2015), surpoids et obésité (17 % des adultes en France sont obèses et un tiers sont en surpoids, chiffres qui, chez les enfants, sont respectivement de 4 % et 17 %) ou encore ostéoporose (celle-ci concerne 39 % des femmes de 65 ans et plus et est à l'origine de 400 000 fractures par an).

6.1.2. Une transition alimentaire fragilisée par un contexte de crise

En 2020, 59% des Français disent privilégier les produits locaux et les circuits courts (+9% par rapport à 2019) et 57% achètent plus de produits frais, de saison et cuisinent davantage. Manger sain et équilibré est une préoccupation majeure pour 70% de la population mais 1 Français sur 2 considère que cela coûte trop cher de bien manger.

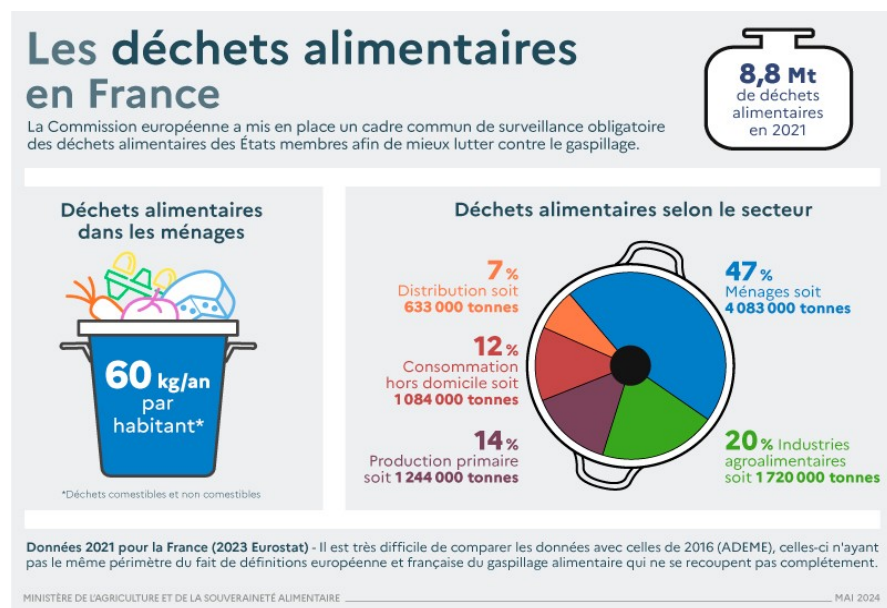
Par ailleurs, plusieurs études prospectives basées sur des scénarios d'évolution de l'assiette alimentaire à l'horizon 2050 confirment que le bilan environnemental de l'alimentation peut être largement réduit, tout comme son impact sur la santé. Les scénarios Afterres 20503 ou Pulse Fiction4 placent les légumineuses au cœur de la transition agricole et alimentaire.

Toutefois, ces éléments prospectifs sur l'évolution des tendances de consommation sont fragilisés par un contexte de crise. L'année 2022 a été marquée par une baisse de la consommation alimentaire des Français, passant de 16,2 millions d'euros par mois en 2021 à 14,3 millions d'euros par mois en 2022. Cette tendance impacte particulièrement les produits issus de l'agriculture biologique, dont la consommation connaît un fort recul avec une baisse de - 4,6 % dans la grande distribution et -8,6 % dans les magasins spécialisés entre 2021 et 2022.

6.1.3. Le gaspillage, l'envers de la consommation alimentaire

Comme l'indique l'infographie ci-dessous, 8,8 millions de tonnes de déchets alimentaires ont été produits en France sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Les ménages génèrent à eux seuls 47 % des déchets alimentaires totaux. Les industries agro-alimentaires en produisent quant à elles 20%, tandis que les secteurs de la production primaire et de la restauration ont généré respectivement 14 % et 12 % de déchets alimentaires. Le secteur de la distribution génère 7 % du total des déchets.

En France, en 2021, les déchets alimentaires sont composés pour moitié de déchets comestibles assimilés à du gaspillage alimentaire.



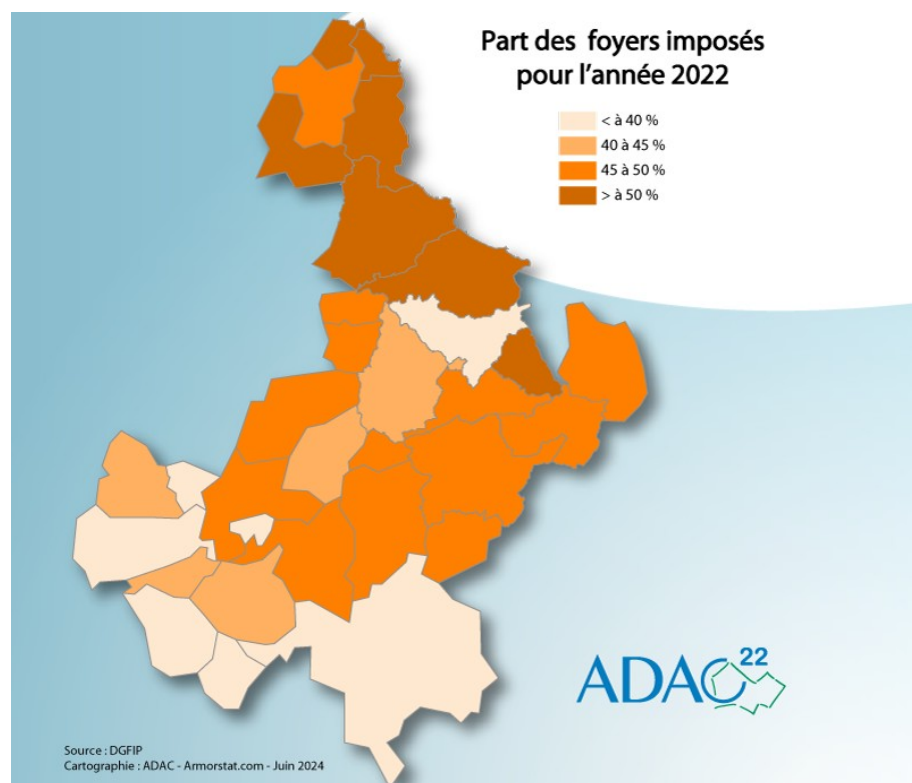
Les déchets alimentaires en France (Source : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)

Avec les lois de lutte contre le gaspillage alimentaire (EGAlim, Climat et Résilience, AGEC), l'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire de 50% entre 2015 et 2025 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et à 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

6.2. Des réalités socio-économiques contrastées

Le diagnostic de territoire a révélé que Saint-Brieuc Armor Agglomération connaît un taux de pauvreté de 11,9% (11,7 % en côtes d'Armor) et ce dernier présente des disparités importantes entre certaines communes (20% à Saint-Brieuc, 15% à Quintin, 6% à Plaintel). En 2024, ce taux atteint plus de 50% dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) à Saint-Brieuc. La population des jeunes de moins de 30 ans est particulièrement concernée par la précarité, 23,3% des jeunes de moins de 30 ans vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Les habitants situés sur le littoral ont un revenu moyen plus élevé que ceux situés au centre et au sud de l'Agglomération. En effet, une grande partie des communes, situées à l'extrême sud du territoire, enregistrent des niveaux de revenus moyens faibles. Ainsi, comme l'indique la carte ci-dessous, moins de 40% des foyers sont imposés dans certaines communes du sud du territoire.



Part des foyers imposés pour l'année 2022 (Source : Armorstat)

6.2.1 Des quartiers prioritaires face aux enjeux de précarité

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 15% de la population de Saint-Brieuc et 4,6 % de la population intercommunale (2024, Contrat de ville).

- Balzac – Europe – le Plateau – Ginglin – la Ville Bastard
 - Population : 3 800 habitants
 - Taux de pauvreté 2019 : 50,8 %
- Croix Saint Lambert – Ville Oger
 - Population retenue : 1 900 habitants
 - Taux de pauvreté 2019 : 47,6 %
- Waron – Point du Jour.
 - Population : 1 100 habitants
 - Taux de pauvreté 2018 : 44,4 %

6.2.1.1 Des réponses territorialisées

En réponse aux enjeux de précarité identifiés, plusieurs dispositifs d'action sociale sont mis en œuvre en déployant une approche globale visant à agir sur les causes structurelles des problématiques sociales et en priorisant les leviers de l'emploi et de l'insertion.

La Cité de l'emploi

Ce dispositif permet de fédérer tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale pour assurer aux résidents des quartiers de la politique de la ville le même accompagnement vers l'emploi que s'ils résidaient sur d'autres territoires. Cette mobilisation conjointe, sous le co-pilotage de l'Etat et de la collectivité, installe des coopérations entre les acteurs institutionnels et associatifs afin de mieux coordonner et mobiliser les dispositifs existants et recréer de la confiance entre les acteurs et les habitants. En effet, le taux de chômage dans les QPV reste 2,5 fois supérieur à celui constaté sur les aires environnantes. Les habitants privés d'emploi rencontrent des difficultés connexes (non-recours aux droits, langue, santé, logement, confiance en soi, etc.) qui entravent leur engagement dans un parcours professionnel.

Le Contrat de ville

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le contrat de ville. Chaque contrat de ville s'inscrit dans une démarche intégrée qui tient compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et social.

Le Contrat de ville 2024-2030 est piloté par Saint-Brieuc Armor Agglomération et mis en œuvre à destination des habitants de trois quartiers de Saint-Brieuc. La priorité du contrat de ville est d'agir sur les causes structurelles des problématiques sociales, au travers notamment du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.

Un des objectifs du contrat est de favoriser l'agriculture urbaine. Au-delà des intérêts pédagogique et productif de ces espaces (jardins partagés et autres initiatives), ils sont également un élément constituant du cadre de vie et du lien social dans les quartiers,

contribuant ainsi à la santé mentale et physique des habitants. Ces espaces sont animés par les acteurs associatifs (Vert le jardin) et les centres sociaux qui souhaiteraient développer les animations connexes, telles que les ateliers cuisine ou conserverie.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Depuis juin 2023, le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec les villes de Ploufragan et Saint-Brieuc, est habilité par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion pour la mise en oeuvre de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD). L'objectif est de travailler collectivement avec des acteurs mobilisés et réussir le défi du droit à l'emploi sur un territoire défini. La singularité du territoire d'expérimentation de SBAA est qu'il comprend les quartiers de l'Iroise à Ploufragan (anciennement QPV) et de Waron- Point du jour à Saint Brieuc.

Cette expérimentation est un outil innovant pour permettre aux habitants de ces quartiers de retourner vers l'emploi durable et créer des dynamiques sociales et citoyennes. Ainsi une entreprise à but d'emploi (EBE) recrute et salarie des chômeurs de longue durée, et développe des activités support d'insertion, dont certaines en lien à l'alimentation (maraîchage, transformation, restauration solidaire). Ce dispositif est mené en collaboration avec la Cité de l'emploi afin de travailler de façon complémentaire au service des besoins des habitants et partenaires.

6.2.1. Un cumul de freins dans le sud du territoire

La précarité alimentaire engendrée par la précarité économique est exacerbée par des difficultés d'accès à l'aide alimentaire dans le sud territoire. Les territoires ruraux situés dans le sud de l'Agglomération sont moins bien desservis par les services de transport en commun et la zone est moins bien couverte par les antennes des associations de l'aide alimentaire. Par conséquent, les déplacements en voiture pour se rendre aux lieux de distributions de l'aide alimentaire sont plus longs et plus coûteux pour les habitants.

6.2.2. Saint-Brieuc, ville étudiante

D'après le diagnostic du Contrat Local de Santé (CLS), les publics principalement concernés par la pauvreté sont les jeunes de moins de 30 ans (23,3% des jeunes de moins de 30 ans).

Comptant près de 6000 étudiants, l'Agglomération porte une ambition volontariste forte sur les conditions d'étude et d'accueil des étudiants de son territoire. A l'échelle nationale, les ressources mensuelles moyennes des étudiants s'élèvent à 919 € en 2020 (Enquête de l'Observatoire National de la Vie étudiante). Presque les trois quarts des étudiants sont, au moins en partie, dépendants financièrement de leurs parents, et 4 % des étudiants sont dans une situation de précarité. La précarité financière est fréquemment invoquée par les étudiants pour expliquer les mauvaises habitudes en matière d'alimentation, et plus généralement de santé. La crise sanitaire a mis en lumière le caractère particulièrement vulnérable de cette tranche de la population.

Deux principales difficultés d'accès à l'alimentation sont identifiées sur le territoire. Tout d'abord, l'offre en service de restauration collective demeure insuffisante et inégalement répartie à l'échelle de la ville de Saint-Brieuc. En effet, le restaurant universitaire situé sur le campus Mazier est régulièrement saturé le midi et fermé le soir et le week-end, tandis que sur le campus des solidarités (Askoria), les étudiants ne disposent que d'une cafétéria pour se restaurer. Si la précarité alimentaire des étudiants reste à caractériser, il est observé que les situations de vulnérabilité économique concernent des étudiants boursiers

comme non boursier et il existe une disparité de l'offre de service aux étudiants, suivant les établissements et les différents statuts étudiants.

Par ailleurs, le public jeune est particulièrement sujet à un sentiment de honte engendré par la précarité économique, ce qui entrave leur capacité à mobiliser les soutiens disponibles. A cela s'ajoute la complexité des démarches administratives, l'incompatibilité des lieux et horaires de distribution de l'aide alimentaire avec les contraintes des étudiants et la méconnaissance des solutions d'accompagnement disponibles, constituant autant de freins à la mobilisation des solutions existantes.

En conséquence, cette tranche de la population est identifiée comme un des publics cibles du PAT, avec un renforcement du facteur alimentaire dans la politique d'amélioration des conditions de vie des étudiants.

6.2.3. Une population vieillissante

Comme le souligne le diagnostic du Projet Territorial de Santé (2022) un peu moins d'un tiers de la population de SBAA est âgée de 60 ans et plus (30,2%) en 2023, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne nationale (25,9%) de la même année. A l'inverse la proportion des 15-29 ans et des 30-44 ans est inférieure à la moyenne nationale. La population âgée de 60 ans et plus est celle qui a le plus augmenté ces dernières années et les plus de 60 ans devraient représenter a minima 38% de la population du territoire en 2050.

Les projections du vieillissement de la population font apparaître différentes tendances. Les personnes de 75 ans et plus sont réparties sur l'ensemble du territoire, notant un vieillissement déjà présent dans la population. En revanche, les « jeunes retraités », et donc la population âgée de 75 ans et plus dans 5 à 10 ans, sont principalement concentrés dans les zones littorales. En 2022, près de 10,9% des personnes âgées de 75 ans et plus vivaient dans un établissement pour personne âgée (résidence autonomie ou EHPAD), 44,1% vivaient seules chez elles et 45% vivaient selon d'autres modalités (au sein de la famille, avec leur conjoint ...).

6.3. L'aide alimentaire sur le territoire

Les associations d'aide alimentaire sont présentes et dynamiques sur le territoire. Si ces structures travaillaient essentiellement avec leur propre réseau (du local au national) jusqu'à peu, une dynamique collective s'est structurée récemment. Depuis 2023, La Banque Alimentaire, Le Secours Populaire et la Croix Rouge se sont fédérées au sein du collectif COASALIM 22 (Collectif des associations de l'aide alimentaire des Côtes d'Armor) afin de développer un projet de transformation de denrées alimentaires issues du don.

Il est important de noter qu'au travers de la présence du chef-lieu de département, le territoire accueille des organisations d'envergure départementale disposant d'une capacité d'action certaine. Les associations sont toutefois moins présentes dans le sud (moins d'antennes).

Le contexte d'inflation a engendré une demande accrue de l'aide alimentaire ces dernières années. "

Analyse des entretiens avec les acteurs et actrices de l'aide alimentaire

Afin d'approfondir le diagnostic sur les questions de précarité alimentaire, des entretiens ont été réalisés pour mieux cerner les enjeux relatifs à cette thématique. 8 structures ont été rencontrées pour décrire qualitativement la diversité des acteurs de la solidarité alimentaire :

- ATD Quart Monde,
- Restos du Coeur,
- Secours Populaire,
- Banque Alimentaire,
- Epicerie Solid'Aire,
- Agoraé,
- CROUS,
- Collectif Sécurité Sociale Alimentaire.

Quatre types d'aide alimentaire se concentrent essentiellement sur SBAA :

- La distribution de repas : repas chauds ou froids et consommés directement après distribution sur place au sein de la structure ou à l'extérieur,
- Les colis ou paniers alimentaires distribués par les associations ou choisis par les personnes en libre-service,
- Les épiceries sociales et solidaires : il s'agit de structures proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché,
- Les aides financières directes aux ménages :
 - Bons d'achats ou chèques services distribués par les associations et pouvant être utilisés dans des structures partenaires comme des sites de la grande distribution ;
 - Aides directement dispensées par les autorités publiques comme les aides à la restauration scolaire ou encore les Chèques d'accompagnement personnalisé.

Le constat des structures de l'aide alimentaire :

La précarité concerne toutes les générations (y compris les étudiant·e·s notamment extra européen·ne·s). De nouveaux profils de demandeurs sont néanmoins apparus à l'hiver 2022-2023 (familles monoparentales, étudiants) avec une demande accrue de l'aide alimentaire. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 28 ans au Secours Populaire. Les Restos du Coeur enregistrent quant à eux augmentation de 25% à 30% de bénéficiaires à l'échelle du territoire costarmoricain. Sur la base d'entretiens avec cette association, il existe plus de

travailleurs pauvres, plus de femmes isolées retraitées, et les bénéficiaires de l'association sont désormais en majorité des femmes en situation monoparentale.

La demande a augmenté durant l'hiver 2022-2023, avec une crainte partagée de manquer d'approvisionnement au regard des besoins, notamment en viande et conserves mélangées. Les structures savent pourtant s'adapter aux différentes crises (Covid, énergétique, sociale...) pour accompagner les bénéficiaires. Au-delà de l'aide alimentaire, ce sont des structures d'écoute et d'assistance à l'aide sociale capables d'épauler des personnes nécessitant leurs services.

Pendant la Crise sanitaire, la Banque Alimentaire a exceptionnellement distribué en direct d'avril à fin juin, l'équivalent de 30 tonnes. Pendant la Crise sanitaire, les Restos du Cœur n'ont plus appliqué de barème, et ont distribué à un public large.

7. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'agriculture et l'alimentation se situent à la croisée d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux, particulièrement structurants pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération : adaptation et atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité, qualité de l'eau, de l'air, souveraineté alimentaire, emploi, vieillissement et renouvellement des générations agricoles, organisation des territoires ruraux, etc. Si l'Agglomération doit encore se doter d'une vision globale de l'ensemble ces enjeux à l'échelle du territoire, de nombreuses actions en faveur de la transition agroécologique sont toutefois déjà mises en œuvre au travers de deux outils majeurs : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV).

7.1. La lutte contre les algues vertes

L'activité agricole induit des pressions sur la ressource en eau en termes de quantité, mais également de qualité du fait de transferts de nutriments vers les cours d'eau (phosphore, azote) et de contamination par les pesticides. La baie de Saint-Brieuc est une baie sensible, marquée par une eutrophisation engendrant un phénomène de marées vertes observé depuis le milieu des années 1970. A ce titre, elle est concernée par un plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) initié en 2011 visant à l'amélioration de la qualité des eaux. Au-delà des nuisances d'ordre visuel et olfactif, la putréfaction des algues vertes dégage de l'hydrogène sulfureux, néfaste pour les espèces vivantes du milieu et constitue une source polluante spécifique du territoire.

La gestion globale et équilibrée de l'eau dans ce territoire de la Baie de Saint-Brieuc est planifiée au travers du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Si l'objectif prioritaire porte sur la réduction du phénomène des marées vertes au sein des eaux littorales, le SAGE entend aussi participer à la réduction des contaminations des cours d'eau par les pesticides ainsi qu'à la lutte contre l'érosion et les transferts de phosphore.

Le SAGE et le PLAV sont mis en œuvre au travers du contrat territorial "baie 2027". Ce contrat permet d'articuler l'intervention de l'ensemble des maîtres d'ouvrages (collectivités, organismes agricoles, associations, etc.), et complète les actions à prévoir sur l'ensemble des autres enjeux du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (phosphore, pesticides, pollutions bactériologiques, continuité écologique et morphologie des cours d'eau, inondations).

Des années 2000 à 2021, les fuites d'azote sous forme de nitrates sont passées de valeurs comprises entre 24 et 39 kg/ha à des valeurs comprises entre 11 et 18 kg/ha¹. C'est le résultat cumulé des baisses des fuites sous les parcelles agricoles (nitrates) et de la réduction des rejets par les stations d'épuration (ammonium). Les actions doivent se poursuivre pour atteindre l'objectif de 2027 et faire disparaître les marées vertes de la Baie de Saint Brieuc.

7.1.1. Le plan de lutte contre les algues vertes

Le premier pilier du plan de lutte contre les algues vertes vise à accompagner l'évolution des pratiques agricoles. Dans ce cadre chaque exploitation de la Baie de Saint-Brieuc peut bénéficier d'un accompagnement technico-économique pris en charge financièrement. Il existe 6 thématiques d'intervention : évolution du système, gestion de l'herbe, projet structurant, gestion de l'azote, gestion des intercultures, diagnostic.

Le second pilier consiste à faciliter les évolutions systémiques et comprend un volet foncier et un volet économique. Le volet foncier entend, à l'aide des dispositifs législatifs existant, favoriser l'échange de parcelles au travers d'une convention tripartite liant la structure porteuse du PLAV, la région Bretagne et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). A ce titre 320 hectares ont été échangés en 10 ans.

Le volet économique vise à développer des projets structurants et des dynamiques collectives (filières, valorisation des produits, outils de transformation) favorisant l'ancrage territorial des filières en conciliant enjeux environnementaux et performances économiques. L'accompagnement à l'émergence de nouvelles filières (ex : blé noir) a permis d'impulser plusieurs initiatives structurantes.

7.1.2. Les axes de travail du PLAV en lien au PAT

Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées

La part de la SAU en Agriculture Biologique (AB) a sensiblement augmenté sur les bassins versants du Gouët, de l'Anse d'Yffiniac et de l'lc entre 2020 et 2021. Elle reste cependant inférieure à l'objectif de "baie 2027" et à la moyenne départementale (10 %). Entre 2016 et 2021, la progression de la part de SAU en AB a été inférieure à celle constatée aux échelles départementales et régionales (de 4 % en 2016 à 10 % en 2021).

Les évolutions vers l'Agriculture Biologique peuvent être favorisées par la contractualisation de mesures MAEC Conversion ou maintien à l'Agriculture Biologique ou encore les MAEC système en élevage laitier. En effet, dans ce type de production, l'évolution vers un système plus herbager est bien souvent une étape et une condition avant la conversion à l'Agriculture Biologique.

Améliorer la gestion et la distribution du foncier

L'échange parcellaire dans une perspective de restructuration des exploitations pour grouper les parcelles et rapprocher les parcelles, permet non seulement de diminuer les trajets, les coûts de production et les émissions de GES, mais aussi de faire évoluer plus facilement les systèmes de production, en permettant des rotations plus longues et une meilleure accessibilité des surfaces aux bovins. L'optimisation du foncier permet par d'améliorer la transmissibilité des exploitations.

¹ SAGE Baie de Saint-Brieuc – Tableau de Bord 2021

Le travail d'animation et d'accompagnement autour des échanges parcellaires par la Chambre d'Agriculture mené en 2021 a permis la réalisation des échanges suivants :

	Année 2021	Total 2011-2020
Nombre d'hectares échangés en jouissance	40.5	225
Nombre d'hectares échangés en propriété	0	170
TOTAL	40.5	395

Source : SAGE Baie de Saint-Brieuc – Tableau de Bord 2021

La veille foncière

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc effectue une veille foncière via la plateforme Vigifoncier, outil mis à disposition par la SAFER via une convention. En 2021, 20 appels à candidature de biens fonciers ont été lancés sur le territoire de 'baie 2027' dont 15 potentiellement intéressants pour la cellule foncière (surfaces cultivables supérieures à 1 ha, non bâties, en situation locative libre, pour lesquels l'acquéreur n'a pas le statut d'exploitant, et sans exemption SAFER) représentant une surface totale de 169,24 ha.

Accompagner le développement de cultures pérennes via la structuration d'une filière de déshydratation de luzerne

Le développement des cultures pérennes, notamment sous forme de luzerne est un atout d'avenir pour l'agriculture du territoire, que ce soit au plan climatique (stockage de carbone dans les sols, adaptation aux fortes chaleurs), pour la reconquête de la qualité de l'eau (couverture des sols, diminution des intrants azotés, lutte contre la prolifération d'algues vertes) et pour la biodiversité du territoire. Les productions animales du territoire sont par ailleurs fortement consommatrices de protéines importées (en particulier le soja d'Amérique du Sud). Ces produits étant soumis aux fluctuations mondiales des cours des céréales, les répercussions peuvent avoir un impact non négligeable sur le poids des charges des exploitations. Cet aliment pouvant être partiellement remplacé par des cultures fourragères riches en protéines (en particulier la luzerne), le développement d'une filière de déshydratation revêt un intérêt économique non seulement pour les exploitations d'élevage du territoire, mais aussi pour les exploitations en culture qui trouveraient un débouché rentable de proximité.

Sur la base de ces constats, Saint-Brieuc Armor Agglomération soutient la mise en place d'une unité de déshydratation des fourrages qui permettrait de favoriser le développement de la culture de luzerne et d'autres cultures pérennes sur le territoire. L'unité permettrait de déshydrater 25 000 tonnes de fourrages par an (sur la base de 2000 à 3000 ha de luzerne cultivés dans un rayon d'environ 40km autour de Saint-Brieuc). Deux filières seraient créées : une filière prestation (pour les éleveurs souhaitant utiliser les fourrages déshydratés dans leurs rations) et une filière vente pour fournir un débouché à la luzerne à des agriculteurs qui n'en cultivent pas actuellement. Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt France 2030 de la Banque des territoires, le projet s'accompagne de la mise en place d'un démonstrateur « Pérennes 22 » destiné à démontrer la pertinence agro-environnementale des cultures pérennes pour la baie, à créer des projets de filières, et à accompagner leur déploiement à l'échelle des exploitations du territoire.

7.2. Agriculture et Climat

7.2.1. L'agriculture au cœur du Plan Climat Air Énergie Territorial

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. Avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'EPCI doit coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique pour amener les parties prenantes (administrations, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Arrêté en 2018, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours sur la période en 2023.

Bien que conçu pour 6 ans (2018-2024), les objectifs poursuivis sont définis sur une trajectoire longue. Ainsi, l'ambition de Saint-Brieuc Armor Agglomération à horizon 2030 est la suivante :

- S'inscrire dans une perspective post-carbone avec une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2010 et une augmentation de 5% de la séquestration carbone des sols, des forêts et des matériaux biosourcés ;
- Accélérer la transition énergétique avec une réduction de 20% des consommations d'énergie du territoire et une production d'énergies renouvelables locales représentant 20% des consommations ;
- Lutter contre la pollution atmosphérique avec notamment une réduction des oxydes d'azote et des particules.

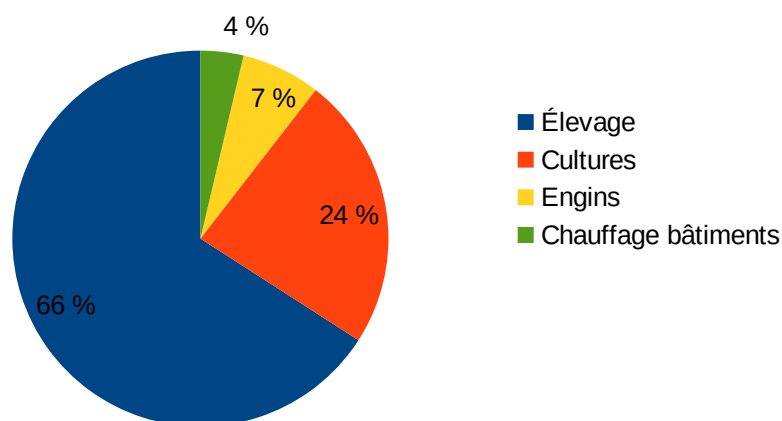
La démarche de PCAET est l'opportunité d'associer l'agriculture à la transition écologique des territoires. Le poids de l'agriculture et ses spécificités en matière de climat et d'énergie en font un acteur important de la transition. Les leviers de réductions des émissions des GES identifiés dans le PCAET regroupent notamment l'animation territoriale pour favoriser l'implication des acteurs, la mise en place d'un PAT, l'amélioration des pratiques de production et la recherche d'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage.

7.2.2. Une agriculture émettrice de gaz à effet de serre, mais peu consommatrice d'énergie

Le diagnostic réalisé à partir des données de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) évalue à 844 000 tonnes équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre du territoire, soit 3,7 % des émissions régionales en 2020.

Les secteurs les plus émetteurs sont les transports (41,6%) et l'agriculture (22,4%), suivis du résidentiel (16,6%), du tertiaire (9,5%), de l'industrie (6,9%) et des déchets (3,1%).

Émissions de GES agricole par poste en 2020



*Émissions de GES agricole par poste
(Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 2020)*

En 2020, les consommations d'énergie du territoire s'élèvent à 3 375 GWh. Le secteur le plus consommateur est le secteur des transports (40,2%), puis le résidentiel (30,8%), le tertiaire (16,6%), l'industrie (9,1%), agricole (3,3%).

En 2020, le territoire produisait 1338,7 GWh soit 10 % des consommations du territoire, attestant d'une forte dépendance énergétique de notre territoire

Bien que le parc éolien en mer, entré en activités en 2023, ne soit pas pris en compte dans l'atteinte des objectifs du PCAET, il convient de noter que l'installation permettrait de couvrir 64 % des consommations du territoire.

Au vu de la faible production d'énergie du territoire, il existe un enjeu de développement massif de la production locale issue des énergies renouvelables et de récupération. Le potentiel de développement des énergies renouvelables est important, notamment en matière de biomasse (le bois possède le plus fort potentiel) et d'énergie solaire.

Les secteurs prioritaires à traiter dans le PCAET sont donc le résidentiel et les transports en agissant sur la consommation d'énergie. Vient ensuite l'agriculture, secteur émetteur, mais sur lequel les marges de manœuvre sont plus réduites compte tenu de la nature biologique des émissions.

7.2.3. Des pratiques à développer pour favoriser la séquestration nette de dioxyde de carbone

L'état des connaissances sur la séquestration du carbone est faible sur le territoire de SBAA, les chiffres présentés sont à prendre avec précaution.

Le territoire de l'Agglomération absorbait près de 35 000 t/an CO2 en 2018. Il aurait néanmoins perdu 30% de sa capacité de stockage en 1991 et 2006 du fait du changement d'affectation des sols, principalement l'urbanisation mais aussi la transformation de prairies en terres arables. L'étalement urbain n'est donc pas seulement source de nouvelles émissions (augmentation des distances aux centralités, utilisation de la voiture) mais aussi source de réduction du potentiel de séquestration du carbone sur le territoire. Pour répondre à ces enjeux, le PCAET a déterminé des orientations visant à limiter l'artificialisation des sols et ainsi permettre aux espaces naturels de séquestrer du carbone par :

- Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements et linéaires bocagers ainsi que la valorisation des prairies permanentes ;
- L'encouragement aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration.

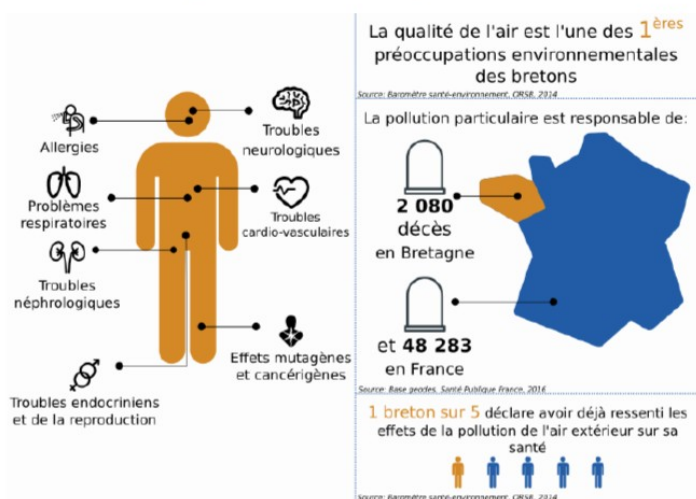
7.2.4. Un territoire vulnérable face aux effets du changement climatique

Le diagnostic de vulnérabilité du territoire met notamment en évidence que les filières de pêche et d'aquaculture locale sont particulièrement vulnérables au changement climatique. La forte vulnérabilité de la biodiversité locale et les tensions sur la ressource en eau auront par ailleurs des conséquences sur l'ensemble du système agricole local. Dans ce contexte, il est donc nécessaire de sensibiliser les acteurs et d'adapter les pratiques agricoles, de pêche et d'aquaculture au changement climatique.

7.3. La qualité de l'air, un autre impact sanitaire

7.3.1. Une activité agricole émettrice d'ammoniac et de particules fines

Comme l'indique le diagramme ci-dessous les effets liés à la pollution de l'air sont nombreux. Une mauvaise qualité de l'air est responsable de 2000 décès chaque année en Bretagne et 48 000 en France. La pollution de l'air a aussi un impact économique (ex : coût de la santé, baisse des rendements agricoles) et environnemental (acidification des milieux naturels, eutrophisation des eaux, etc).

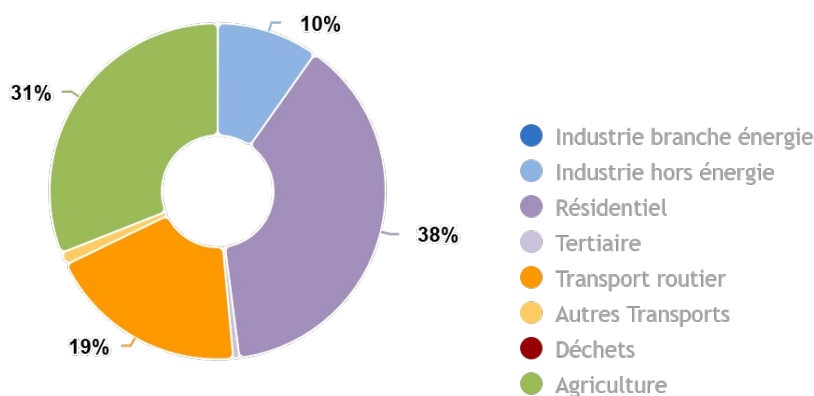


Les effets sanitaires à la pollution de l'air, Source : Bilan territorial Saint-Brieuc Armor Agglomération 2018 , Air Breizh

En 2020, les principales sources émettrices de polluants atmosphériques sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération sont les transports routiers, le résidentiel et l'agriculture. L'agriculture est le

premier émetteur d'ammoniac (97%) comme le montre et contribue fortement aux émissions de particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) à hauteur de (31%).

PM10 - CA Saint-Brieuc Armor Agglomération - 2020



ISEA v5.1 - Air Breizh

Emmissions de particules fines < 10 µm, Saint-Brieuc Armor Agglomération

(Source : Air Breizh, 2020)

En Bretagne l'indice de qualité de l'air est déterminé à partir des concentrations de trois polluants : le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les PM₁₀.

Entre 2020 et 2022 à l'échelle de la Bretagne, une tendance à la hausse est constatée pour les particules fines (PM₁₀) et le dioxyde d'azote (NO₂), après une baisse marquée en 2020 liée à la crise sanitaire. Depuis 2016, l'ozone (O₃) est en augmentation régulière avec des variations liées aux conditions météorologiques selon les années (plus ou moins favorables à sa formation). Les tendances observées sur la station de Saint-Brieuc sont similaires.

7.3.2. Une spécificité locale sur le suivi de l'hydrogène sulfuré en lien avec les échouages d'algues vertes

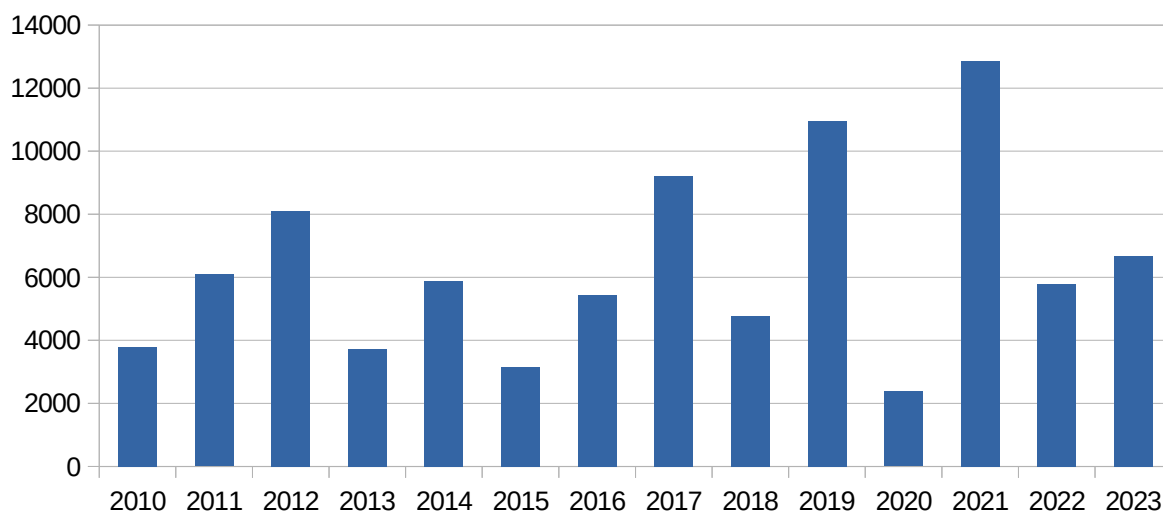
Au-delà des nuisances d'ordre visuel et olfactif, la putréfaction des algues vertes dégage de l'hydrogène sulfureux, néfaste pour les espèces vivantes du milieu. Le sulfure d'hydrogène (H₂S) est un gaz très toxique, irritant des voies respiratoires et un neurotoxique par asphyxie (Avis de l'ANSES, 2010). En complément du ramassage assuré par les collectivités sur les zones accessibles, l'Agglomération de Saint-Brieuc, avec le soutien technique et financier de l'ARS, sollicite Air Breizh pour évaluer les niveaux d'hydrogène sulfuré dans l'air au niveau des zones d'habitation lors des périodes d'échouage. Depuis 2020, les mesures portent sur 4 sites du fond de la baie de Saint-Brieuc, grâce au déploiement d'un dispositif de suivi spécifique. En 2021 le volume d'algues ramassées sur la commune d' Hillion a été 6

fois plus important que celui de l'année 2020, représentant 86% du tonnage total d'algues ramassées dans la Baie de Saint-Brieuc.

Toutefois, sur la base du diagramme ci-dessous, les échouages restent variables et il reste difficile d'établir une tendance :

Répartition des tonnages d'algues vertes

en baie de Saint-Brieuc



Répartition des tonnages d'algues vertes ramassées dans la baie de Saint-Brieuc
(Source : Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, 2024)

8. ATOUS, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

DYNAMIQUES AGRICOLES ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	
FAIBLESSES	FORCES
<p>x Vieillesse de la population agricole, nombreux départs sur la prochaine décennie, (19 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans)</p> <p>x Faible prise en compte des productions maritimes</p> <p>x Isolement de certains producteurs, souffrance en lien avec des conflits d'usages latents</p> <p>x Diminution du nombre de producteurs et d'exploitations (-26 % 2010-2020, 1 installation aidée pour 4 départs)</p> <p>x Difficulté de transmission des exploitations à capitaux importants</p>	<p>✓ Majorité des productions en polyculture élevage, fortes de complémentarité entre élevage et culture, garantes d'un paysage varié et entretenu</p> <p>✓ Des exploitations agricoles qui s'adaptent à l'évolution notamment par l'amélioration des pratiques dans le cadre des actions des bassins versants et du plan de lutte contre les algues vertes</p> <p>✓ Des initiatives collectives (Groupes chambre d'agriculture, CUMA, CEDAPA, GAB) pour l'échange de bonnes pratiques</p> <p>✓ Des organisations et compétences dans le domaine agricole et agroalimentaire (conseil, service, infrastructures)</p> <p>✓ Une dynamique partenariale entre SBAA et les structures de développement (Chambre d'agriculture, GAB/MAB, Agriculture paysanne)</p>
MENACES	OPPORTUNITÉS
<p>x L'attractivité du métier est une question centrale (contraintes, compétence, revenu) pour réduire l'érosion et mobiliser de la main d'oeuvre agricole</p> <p>x L'usage du foncier est concurrentiel entre les producteurs et avec les autres activités (taux d'artificialisation des terres)</p> <p>x Le réchauffement climatique entraîne une nécessaire adaptation des pratiques concernant notamment l'utilisation de la ressource en eau</p> <p>x La fluctuation des prix agricoles notamment sur l'élevage avec une instabilité des revenus</p> <p>x Des dynamiques collectives en question face à l'agrandissement des structures</p> <p>x Vigilance sur les schémas directeurs mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (ZAN) avec une raréfaction du foncier disponible</p>	<p>✓ La présence d'un pôle urbain majeur et la proximité avec les consommateurs génère des débouchés potentiels</p> <p>✓ La valorisation énergétique des ressources (biomasse, vent, soleil) peut être une source de revenu en lien avec les objectifs de développement du territoire</p> <p>✓ Le développement de productions sous signe de qualité et la structuration de l'approvisionnement de la restauration collective</p> <p>✓ Une dynamique d'installation favorable au développement de l'agriculture biologique</p> <p>✓ Des projets portés par SBAA pour soutenir les démarches structurantes (groupement d'achat produits bio)</p> <p>✓ Écosystème d'acteurs pouvant contribuer à la structuration des filières de proximité</p> <p>✓ Identification et accompagnement des cédants par SBAA en lien avec les communes</p>

TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION

FAIBLESSES

- x Un déséquilibre territorial de l'offre en commerces alimentaires
- x Des GMS très présentes (50 à 55% des commerces alimentaires)
- x Des outils de transformation et de valorisation des produits agricoles et de la mer peu présents sur le territoire
- x Une industrie agro alimentaire spécialisée dans la fabrication d'aliments pour animaux et qui ne représente que 7,8 % des emplois sur le territoire
- x 2 marchés de producteurs, dont 1 porté par une initiative privée
- x Faiblesse de l'évolution des circuits courts

FORCES

- ✓ Un vivier d'acteurs mobilisés pour le développement des dynamiques alimentaires de proximité
- ✓ Des marchés de plein-vent répartis sur le territoire
- ✓ Une Économie Sociale et Solidaire présente et dynamique sur le territoire – poids fort dans l'économie locale – 18% des emplois notamment coopérative agroalimentaire
- ✓ Des artisans alimentaires et une identité gastronomie forte

MENACES

- x L'évolution du coût de l'énergie et des carburants - impact sur l'accès aux lieux d'achats, les petites structures de distribution ou de transformation
- x Les GMS dépendent des circuits longs et des industries agro-alimentaires et ont un rôle important dans la répartition de la valeur ajoutée
- x L'inflation des produits alimentaires et la modification des comportements des consommateurs
- x Tensions de l'approvisionnement sur certaines denrées d'importation

OPPORTUNITÉS

- ✓ Si la logistique est maîtrisée, meilleure stabilité des prix dans les filières alimentaires de proximité qui sont moins impactés par l'inflation
- ✓ Les consommateurs souhaitent consommer des produits locaux et créer/renforcer des liens avec les producteurs, une dynamique de consommation hors foyer sur la zone briochine
- ✓ Volonté politique de l'Agglomération de rassembler les acteurs agri-alimentaires
- ✓ Pôle urbain comme facteur de développement de circuits courts
- ✓ Démarches légumineuses (Leggo, GIEE GAB)
- ✓ Des projets structurants de transformation en réflexion
- ✓ Une dynamique de transformation à la ferme

CONSOMMATION

FAIBLESSES

- x Des disparités socioéconomiques importantes
- x Existence de formes de vulnérabilité alimentaire : économique, géographique et socio-culturelle
- x Souhait par les organismes d'aide alimentaire d'être davantage en coordination et en lien avec les collectivités
- x Un maillage des structures de distribution alimentaire très inégal sur certaines zones géographiques avec une concentration sur les pôles urbains
- x Faible voire aucun accès aux produits de qualité dont biologiques pour les populations vulnérables à travers les distributions alimentaires
- x La précarité alimentaire concerne toutes les tranches d'âges
- x Un décalage entre la fréquentation des commerces de proximité et les déclarations des consommateurs
- x Peu d'interaction entre consommateurs, restaurateurs et producteurs

FORCES

- ✓ Une dynamique intercommunale structurante
- ✓ Un Contrat Local de Santé et un Projet Intercommunal de Santé qui mobilisent les élus et instaurent un dialogue avec les acteurs de la santé.
- ✓ Une agriculture urbaine dynamique sur le pôle de Saint-Brieuc
- ✓ Des communes mobilisées sur la sensibilisation (événementiel, éducation à l'alimentation)
- ✓ Des événements socioculturels intégrant la dimension alimentaire et valorisant la gastronomie locale
- ✓ Présence de plusieurs structures de l'aide alimentaire réparties sur le territoire
- ✓ Dynamique collective des restaurateurs

MENACES

- x Risque de voir un fossé social se creuser entre les parties du territoire et au sein de la population, notamment avec la succession des crises (sanitaire, énergétique, économique)
- x Délaissement des consommateurs des produits en circuits courts et biologiques

OPPORTUNITÉS

- ✓ Renforcement des échanges entre communes pour partager les expériences et dupliquer des initiatives
- ✓ Des flux pendulaires (domicile-travail) quotidiens vers l'extérieur du territoire relativement limités et des flux entrants quotidiens significatifs (17000) = une demande potentielle pour la restauration du midi
- ✓ En dépit d'une population vieillissante, une population étudiante qui augmente ces dernières années
- ✓ Motivation des structures de l'aide alimentaire pour s'impliquer dans le PAT

SIGLES

ADAC 22 : L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités en Côtes d'Armor
ADIJ : Association Départementale Information Jeunesse
ADIJ : Association Départementale Information Jeunesse
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ARS : Agence Régionale de Santé
BDE : Bureau des Étudiants
CA : Communauté d'agglomération
CCAS : Centre communal d'action sociale
CDPMEM22 : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor
CEDAPA : Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome
CIAS : Centre Intercommunal d'action sociale
CLS : Contrat Local de Santé
COASALIM: Collectif des Associations de l'Aide Alimentaire des Côtes d'Armor
COASALIM22 : Collectif des Associations d'Aide Alimentaire des Côtes d'Armor
COPIL : Comité de pilotage
CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
CRC Bretagne Nord
CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EA : Exploitation agricole
EBE : Entreprise à But d'Emploi
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ESATCO : Etablissements ou Services d'Aide par le Travail
FRAB : Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques
GAB 22: Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor
GALPA : Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
GMS : Grandes et moyennes surfaces (distribution)
INRAE : Institut national de recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LEGGO : Légumineuses à Graines Grand Ouest
LTM : Lamballe Terre et Mer
OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
PLAV : Plan de Lutte contre les Algues Vertes
PNA : Plan National de l'Alimentation
PSE : Paiements pour Services Environnementaux
QPV : Quartier Prioritaire de la Ville
RA : Recensement Agricole
RESIA : Réseau Éducation Solidarités Internationales Armor
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface agricole utile
SBAA : Saint-Brieuc Armor Agglomération

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SIQO : Signe d'identification de l'origine et de la qualité (des produits)

SMBSB : Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

SOLAAL : SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires

Ty Maz : Tiers-lieu du campus Mazier

Les directions de l'Agglomération

DCTP : Direction Communication, Tourisme et Promotion du Territoire et Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc

DEA : Direction de l'eau et de l'assainissement - Service milieux aquatiques / bassins versants

DDEE : Direction Développement Économique et de l'Emploi – Pôle entreprises et Service insertion sociale et professionnelle

DHC : Direction Habitat et Cadre de vie

DPVD : Direction Prévention et Valorisation des déchets

DPST : Direction Prospective et Stratégie territoriale (Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation)

DSFP : Direction Santé Famille Proximité et le Centre Intercommunal d'Action Sociale

DTE : Direction Transition écologique

DUF : Direction Urbanisme et Foncier



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Direction Transition Ecologique
Service Climat et Transition
02 96 77 60 10

La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.bzh





SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Direction Transition Ecologique
Service Climat et Transition
02 96 77 60 10

La terre, la mer, l'avenir en commun

 [saintbrieuc-armor-agglo.bzh](https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh)

